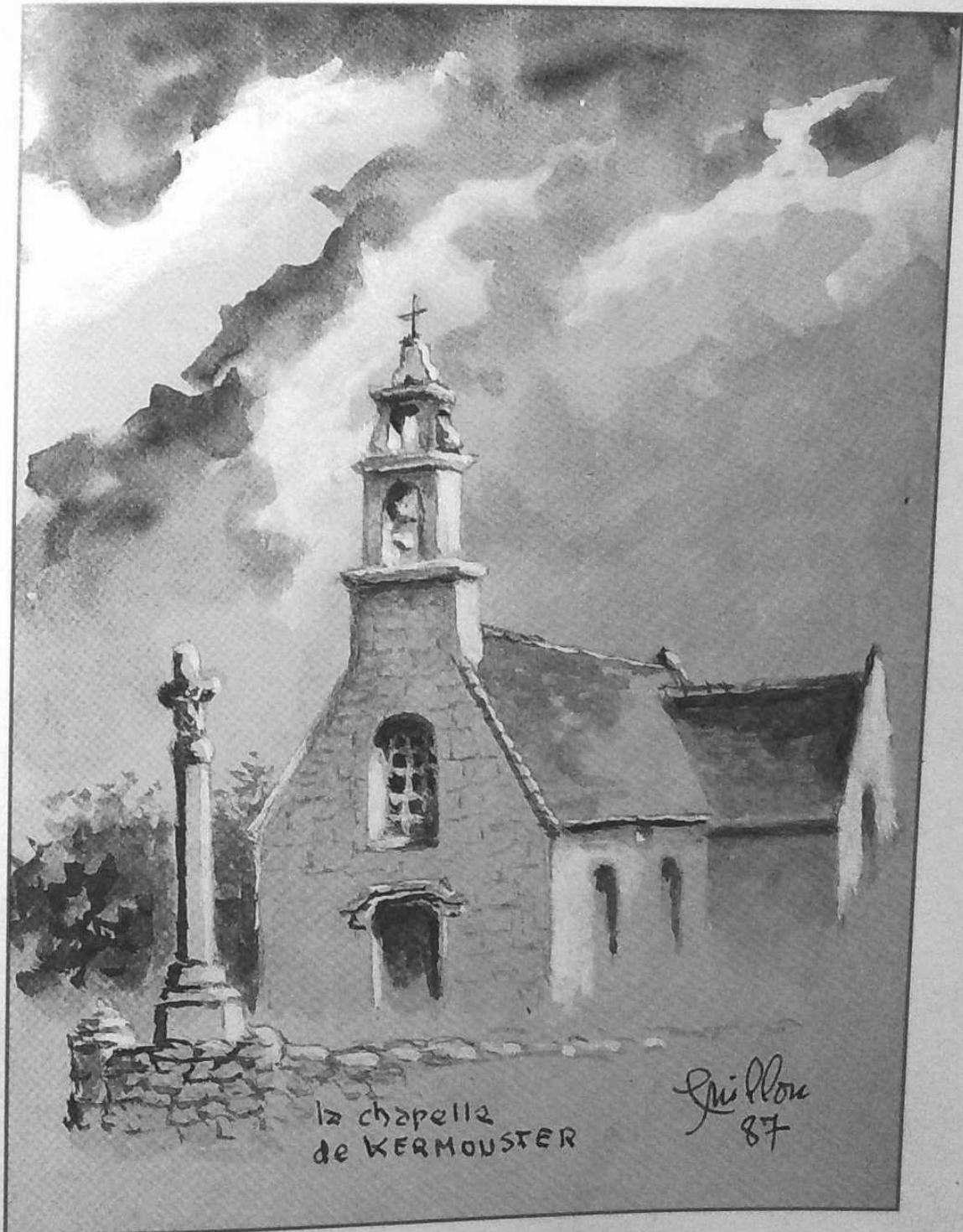


Les Cahiers de la Presqu'île

CERCLE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE LA PRESQU'ÎLE (C.H.A.P.)



LES CAHIERS DE LA PRESQU'ILE

N°3

Réalisé par
le Cercle d'Histoire et d'Archéologie de la Presqu'île
Sur une base documentaire préparée
par Georges LE BRETON

Avec la participation des membres de l'association
et le concours des Municipalités du Canton

Illustrations de Francis GUILLOU

Edité par le C.H.A.P. pour la composition
et l'imprimerie HENRY, Pédernec, pour l'impression
Siège social : Pleubian
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 1998
N° ISSN 1270.4180

SOMMAIRE

- 1 - Le canton de Lézardrieux 1862
- 2 - Etymologie du nom LEZARDRIEUX
- 3 - KERROUX -COZ 1778-1878
- 4 - Le bac du Goëlo
- 5 - Quelques notes sur la paroisse de TREDARZEC
- 6 - Droits de justice et de police du Prieuré de PLEUBIAN
- 7 - Vente de biens nationaux de première origine
- 8 - La chapelle de KERMOUSTER
- 9 - Les mariés de l'An II à PLEUDANIEL
- 10 - Présence de MAODEZ dans la paroisse de LANMODEZ
- 11 - Le passage du Cap Horn avec la goélette ANTOINETTE
- 12 - De PLEUBIAN à AUSTERLITZ: Santiago de TROBRIANT
- 13 - L'ascendance bretonne de Marcel PAGNOL
- 14 - Les phares de l'estuaire du TRIEUX
- 15 - Le naufrage de la goélette LA CORVETTE.

Le canton de LEZARDRIEUX en 1862

Référence: Géographie des Côtes du Nord par J. GAULTIER du MOTTAY (Conseiller Général)
Document prêté par Augustin Henry
Synthèse réalisée par Yvon THOMAS

LEZARDRIEUX

LEZARDRIEUX était chef lieu de canton et de perception; justice de paix; résidence d'un notaire; bureau de poste; brigade de gendarmerie à pied; receveur de l'enregistrement; recette et lieutenance des douanes; bureau de bienfaisance; comice agricole; ancienne trêve de PLEUMEUR-GAUTIER; on y parle breton; le marché a lieu le jeudi et les foires le 3^{ème} jeudi de mars, le 4^{ème} jeudi de juin et le 2^{ème} jeudi de novembre.

Le bourg est l'un des plus beaux du département, LEZARDRIEUX ne possède que peu d'industries et même le commerce de détail n'y a qu'une médiocre activité, la proximité de PAIMPOL, PONTRIEUX, TREGUIER rendant sans importance ses marchés.

Le pont suspendu est sans contredit, l'un des plus beaux monuments de FRANCE en son genre; d'une hardiesse étonnante et d'une élégance parfaite il suscite l'admiration par sa hauteur, qui permet aux navires de 200 tonneaux de passer sous son tablier à pleines voiles. D'une rive à l'autre, il mesure 154m, et ses câbles, scellés dans le roc, reposent sur des pyramides en granit. Son élévation au-dessus des marées ordinaires est de 30 m. Construit par une compagnie particulière, moyennant un péage d'une durée de 26 ans, à partir du 10 juin 1840, il sera sous peu rendu libre à la circulation.

On trouve quelques vestiges du château de Lézardré au lieu dit Ar Castel. Ollivier Arrel, un des héros du combat des Trente est né dans la maison noble de Kermarquer. Un manoir de cette paroisse a vu naître Alain de Lezardrieu, qui fut évêque de Tréguier en 1266. Enfin un enfant de cette commune, G. JOUAN, blessé devant Sébastopol, fut décoré pour sa belle conduite, de la Croix de la Légion d'Honneur, est mort en mars 1858. Points culminants de la commune: Kermaria 76m, Kernu 39m, Tour de Bodic 64m.

Ont été maires: MM. Guyot, Ch. Le Troadec, Le Gal, Moreau, Le Guével, Menguy, Loas, Savidan, Nédélec, Riquier, Guillou-Penanguer, R. Guillou-Mézillis, Guillou-Tynin, Yves Marie Guillou-Mézillis, Henry, Le Berre, P. Le Berre, P. Le Troadec, Kerleau et Le Flem

KARBORS

Kerbors est une ancienne trève de Pleubian, le territoire de cette commune forme un plateau élevé au dessus de la rivière de Tréguier et de la mer. La circonscription de Kerbors, prise sur celle de Pleubian, a été érigée en commune par la loi du 17 Mai 1856. L'église, récemment reconstruite, dédiée à Notre-Dame des Neiges contient des vitraux coloriés provenant de l'ancien oratoire. Elle possède en outre une chapelle datant de 1719 qui a pour patron Saint Aubin. Sous le portail de la nouvelle église on a déposé la pierre tombale d'un chevalier de Bonaban. Sur la cote, vis-à-vis de l'île à Poule, on a trouvé trois dolmens, connu dans le pays sous le nom de Men-Ar-Rompet (Pierre des druides), et non loin de ces monuments, les débris d'un cromlech. Maire: Benjamin André.

LANMODEZ

Lanmodez, faisait partie de l'ancien évêché de Dol. Cette commune tire son nom de son patron, Saint Maudez. Elle possède une belle chapelle, celle de Kermassac'h, (récemment rénovée), dédiée à la sainte Vierge, reconstruite en 1750; Elle fut érigée sur le champ d'un combat qui eut lieu en 1591, entre les anglais joints aux huguenots et les catholiques, pour servir à la sépulture du sire Derval, Chef de ces derniers, tué pendant l'action; le capitaine des huguenots, Simono, périt également dans cette affaire et fut enterré dans un champ qui porte depuis le nom de Berret-Simono.

Le cimetière renferme le tombeau de M.A. Le Provost de Launay, ancien préfet sous Louis Philippe, mort conseiller général des Cotes du Nord.

Ont été maires: MM. Le Saux; Le Meur; Thomas; Fay; P. Le Provost; Borgne; Tanguy maire actuel.

PLEUBIAN

Pleubian faisait partie de l'ancien évêché de Tréguier. Le territoire de la commune est prolongé au nord-est par une chaussée naturelle formée d'un amas de galets, large de 30 m. en moyenne, elle s'avance à plusieurs kilomètres en mer et se termine par une masse de rochers; ce phénomène géologique est appelé Sillon du Talbert. Comme tout le littoral du canton, celui de Pleubian est couvert de varechs précieux pour l'agriculture, mais en outre plusieurs fourneaux établis sur les grèves servent à incinérer des masses considérables de ces varechs pour en extraire de la soude. L'église a pour

patron Saint-Pierre. Le cimetière possède une chaire à prêcher en granit, élevée de 2,3 m., et dont les faces extérieures représentent les scènes de la Passion, sa construction doit être du XV^{ème} siècle, comme celle de Runan, avec laquelle elle a beaucoup de rapport. Non loin de cette chaire, on voit les tombeaux de M. De Boisgelin de Kerdu et de sa soeur la chanoinesse; de MM. Le Collin capitaine de grenadiers, et de Yves Le Goff, tous deux chevaliers de la Légion d'Honneur.

On y trouve plusieurs chapelles: Saint Antoine; Saint Jean; Rojadou et de Brestan, celle de Saint-Laurent est en ruine.

Ont été maires: MM. Quemarec; Minoux; A. Gouronnet; Pommelec, F. Discord, Doné, Y. Discord, Chevanton, P. Gouronnet, A. Discord maire actuel.

PLEUMEUR GAUTIER

Pleumeur-Gautier faisait partie de l'ancien évêché de Tréguier. Territoire placé sur un plateau assez élevé accidenté dans sa partie ouest, il n'est ni boisé ni planté de pommiers, mais les terres sont fertiles et bien cultivées. Le bourg de Pleumeur-Gautier est l'un des plus beaux et des plus commerçants du canton. Son église a pour patron Saint-Pierre; elle est en grande partie du XIV^{ème} siècle, elle a été augmentée en 1731. On y remarque une chaire à prêcher et un christ dont l'expression de tristesse est devenue proverbiale dans le canton, on dit quelquefois *Trist vel Doué Pleumeur*. La paroisse possède quatre chapelles: celle de Saint-Aaron, de Saint-Maudez, de Saint-Adrien et de Plomor. Celle de plomor renferme deux anciennes statues qui se trouvaient dans une église plus vaste qui, dit-on, existait sur l'emplacement où elle a été construite; la chapelle de Saint-Aaron appartient au XV^{ème} siècle. Il existe également une motte féodale près du Launay.

Ont été maires: 1790, Y. Galbon; 1793, L'Hostellier; 1794, Corlouer; 1795, Le Quellec; 1797; Moreau; 1799, Y. Corlouer; 1808, Kerroux; 1816, Paranthoën; 1830, Le Callennec; 1837, F. Kerroux; 1848, F. Paranthoën; 1852, François Kerroux maire actuel.

TREDARZEC

Trédarzec faisait partie de l'ancien évêché de Tréguier. Territoire accidenté dans les parties sud et ouest; il est assez bien boisé et planté de pommiers, ses terres sont bonnes et bien cultivées. L'église sous le vocable de Saint-Pierre, a été construite en 1837; il existe sept chapelles à Trédarzec, toutes modernes, à

l'exception de celle de Saint-Nicolas, qui dépendait du château de Kerhir. Par lettres-patentes du mois d'avril 1579, le roi de France Henri III accorda au sir de Kérousi, avec les privilèges ordinaires, une foire qui se tient encore le 3^{ème} dimanche de septembre. En outre les cinq moulins à blé ordinaires, il existe, dans la vallée pittoresque de Traoumeur, une minoterie très importante.

Ont été maires: 1790, Le Du-Bot; 1792, Corlouer; 1793, Le Berre; 1808, C. Le Bever; 1815, Lannier; 1824, F.M. Le Bever; 1829, Y. Feutren; 1830, C. Le Bever; 1843, Le Guevel; 1847, Y. Le Bever maire actuel.

PLEUDANIEL

Pleudaniel faisait partie de l'ancien évêché de Tréguier. Territoire assez uni à l'exception des bords du Trieux qui sont très accidentés. Il est boisé et possède quelques pommiers; les terres sont bonnes, bien cultivées et productives. L'église, sous le patronage de Saint-Pierre appartient au XVIII^{ème} siècle, elle porte au dessus de son porche l'inscription de 1705, et près de la sacristie celle de 1772. On voit dans le cimetière un des plus beaux calvaires en granit qui soient sortis des ateliers du sculpteur Hernot. Chapelles de Saint-Antoine, du Calvaire, de Saint-Isidore, de Pen-Ar-Lan, de Keraoul, de la Vieille église, cette dernière, dédiée à la vierge, est l'objet de la vénération particulière des marins. On voit encore, sur les bords du Trieux, les ruines du château fort de Botloi, démantelé en 1692 et qui a été la propriété du maréchal de Richelieu.

Ont été maires: J. Le Troadec; F. Le Vaillant, C. Le Vaillant; J. Le Troadec; Le Borgne; Le Cozannet; Le Callennec; J.M. Le Troadec, Etienne maire actuel.

Situation économique et démographique du canton de LEZARDRIEUX au XIX^{ème} siècle.

Le Canton bordé par les rivières LE TRIEUX et LE JAUDY, est aussi dénommé LA PRESQU'ILE.

1) POPULATION ACTIVE

Tableau établi par commune pour l'année 1862

Commune	Population	Ecoles		Cabarets et cafés	Moulins à vent et à eau
		Garçons	Ecoles Filles		
Lézardrieux	2209	116	85	15	6
Kerbors (1)	1062	55		3	7
Lanmodez	622	65	22	3	6
Pleubian	3386	108	180(2)	22	14
Pleudaniel	2486	69	50	9	11
Pleumeur-G.	2450	83	70	11	8
Trédarzec	1553	68	20	8	6
TOTAL	13774	564	427	71	58

(1) - Kerbors fut érigée en commune en 1856

(2) - Filles réparties en deux écoles

2) PRODUCTION AGRICOLE

Les terres, en général de très bonne qualité, source de revenus pour ses habitants, se répartissent ainsi:

a) Céréales et divers

Méteil (Froment Seigle)	3243 Hect.	Seigle	1794 Hect.
Orge	28152 Hect.	Avoine	51596 Hect.
Sarrasin	10520 Hect.	Pommes de terre	15600 Hect.
Betteraves	18600 Qtx	Chanvre	1867 Qtx
Lin	2500 Qtx	Cidre	460 Hect.

b) Le cheptel, en nombre

Chevaux	2044	Taureaux	56
Boeufs	15	Vaches	4027
Veaux	836	Béliers	205
Moutons	317	Brebis	462
Agneaux	1006	Boucs & Chèvres	34
Porcs	3355		

3) AUTRES ACTIVITES

L'agriculture n'est pas la seule activité des habitants du canton.

Si la navigation au cabotage comme au long-cours, offre quelques débouchés aux marins de la presqu'île, le goémon représente une richesse non négligeable pour les communes bordant le littoral, non seulement pour l'amendement des sols, mais encore pour la production de l'iode et aussi de la soude nécessaire à l'industrie, notamment du verre. La coupe du goémon était réglementée par arrêtés municipaux précisant les périodes et les conditions requises.

Des notables étaient désignés pour la surveillance de secteurs bien définis.

Ainsi, par exemple:

- Etienne GUILLOU, pour la petite grève
- Martin LE MEUR, pour la grande grève
- Jacques MEUDAL, pour Brestan
- Toussaint ALLEZ, pour Port-Béni.

Il était défendu de couper du goémon la nuit, les dimanches et fêtes.

Tout maître de bateau devait posséder un permis signé du maire.

Le goémon, richesse du littoral pleubiannais, n'était pas sans poser de sérieux problèmes entre la commune et le comice agricole du Canton hostile à l'appropriation exclusive de la récolte par les pleubiannais. Ce qui nécessitait fréquemment l'intervention préfectorale pour trouver une solution équitable à ce contentieux, encore compliqué par la décision prise, en 1838, par le conseil municipal d'affermir les Iles Talbert, Roc'h Louet, l'île Morvan, Tossen An Porjou, l'île Verc'h et l'île Blanche à un industriel paimpolais, ainsi qu'aux particuliers qui lui prêtèrent leurs noms.

Cette décision, contraire aux lois concernant le domaine maritime, était préjudiciable aux agriculteurs qui, voyant leurs ressources en algues diminuer d'autant, en référèrent aux autorités préfectorales, décidées, cette fois, à mettre fin aux abus de l'industriel sur l'utilisation, de fait, du Sillon du Talbert pour la construction de fourneaux, ou fosses, nécessaires au brûlage d'importantes quantités d'algues.

La fabrication de la soude se poursuivit néanmoins jusqu'au mois de juin 1843, sur le sillon.

Les cultivateurs, eux, réussirent enfin à obtenir pour l'amendement des terres du canton de 1200 à 5000 tonnes, par an, de varechs desséchés, et d'une quantité équivalente "en vert".

Ainsi les uns et les autres bénéficièrent d'une répartition plus équitable de cette richesse naturelle.

Nous avons tenté de présenter au lecteur une certaine physionomie des différentes activités du canton au XIX^{ème} siècle lui permettant, éventuellement, d'établir une comparaison instructive avec ce XX^{ème} siècle finissant.

Francis GUILLOU



Sources: Thèse de Vidament sur l'utilisation des algues (Edition PRUDHOMME-1912)
Géographie des Cotes du Nord par Gaultier Du Mottay Edition Guyon - Saint-Brieuc 1862 (Collection Pierre MOREAU)
Archives municipales de Pleubian

ETYMOLOGIE du nom "LEZARDRIEUX"

Après avoir lu dans le N°2 des Cahiers de la Presqu'île, l'article consacré à l'origine du nom de LEZARDRIEUX, M. Serge LE BOZEC nous propose une autre hypothèse qui lui semble plus communément admise.

L'explication de l'origine du nom "Lézardrieux", développée dans l'article p.28 du N°2 des "Cahiers de la Presqu'île" repose sur une argumentation qui laisse interrogateur. En effet, la traduction de Lézardrieux par "près du Trieux" n'apparaît pas au bout du compte pleinement convaincante. D'autre part, il semblerait qu'il y ait confusion entre les mots bretons **trev**, **treus** et **treizh** qui, certes, se ressemblent par leurs sonorités, mais sont néanmoins distincts les uns des autres.

Il y a cependant des faits assurés (base indispensable à toute tentative de recherche étymologique): le nom de la rivière séparant le Trégor du Goëlo est actuellement en français "Le Trieux" et en breton **an Trev** ou **Stêr Drev**. Ce mot est aussi prononcé localement "tréon" en breton. Le nom de la rivière se retrouve en composition dans les noms bretons des communes **Pontrev** et **Lesardrev**, les formes "Pontrieux" et "Lézardrieux" étant les adaptations en français.

Un examen des formes écrites de ces trois noms au cours des siècles révèle que l'appellation **trev/trieux** est ancienne et qu'elle n'a jamais été orthographiée avec un "s" ou un "z" final en breton. Deux ouvrages d'importance concordent sur ce point: le "dictionnaire des communes du département des Côtes d'Armor"(1) et l'étude récente "Traité de Toponymie Historique de la Bretagne"(2); ils ne livrent que des graphies anciennes de type **treff**, **Tréau**, **Tre**, **Trev**, **Treu**, **Trew** en breton et **Trieu**, **Trieux** en français, sans compter l'exemple "Ster Tréo" inscrit sur la carte page 29 du N°2 des Cahiers de la Presqu'île.

En outre, les habitants des deux communes sont dénommés en français "Pontrieviens" et "Lézardrieuxiens" et, sauf erreur, **Pontrevis** et **Lesardrevis** en breton.

Nulle trace de s ou de z donc: dans les deux langues on retrouve un son transcrit le plus souvent par la lettre v. Le nom **Trev/trieux** n'est, et ne peut être, surtout dans la bouche d'un bretonnant ni **treizh**, ni **treus**.

A noter par ailleurs que l'origine du nom **Trev** ne semble pas définitivement acquise à l'état actuel des connaissances. Aussi, au bénéfice du doute, les

deux orthographes **Trev** et **Trew** seraient-elles acceptables comme variantes possibles du même nom.

Quant à **Treus**, il s'agit d'un autre mot breton. Il signifie "travers", "traverse" et le verbe qui en est dérivé, **treusan**, a effectivement le sens général de "traverser"(3).

Enfin le terme **treizh**, parfois également orthographié **trezh**, est un troisième mot bien identifié en breton. Les dictionnaires s'accordent sur le fait que, appliqué à la toponymie, il a le sens précis de "lieu de passage à travers de l'eau (rivière, bras de mer, port, ...), sous-entendu au moyen d'une embarcation. **Treizh** désigne aussi l'activité en elle-même: le "batelage", dont le "passeur" ou "bateleur" (**treizhour**) a la charge (3).

En résumé, **Trev/ Trieux** est un nom appliqué à une rivière sur l'ensemble de son cours. A ce titre, il est distinct des mots **treus** et **treizh** dont les sens renvoient à la notion de passage, de traversée. La rivière en tant que telle ne constitue pas un lieu de passage, mais une séparation quasi-continue franchissable dans de bonnes conditions à seulement un ou plusieurs points dénommés **treizhoù** ou "passages" en toponymie bretonne. Prendre la partie pour le tout résulte d'une erreur de traduction due à une simple ressemblance phonétique entre **treizh**, **treus** et **trev**.

Ceci clarifié, reste encore à résoudre l'étymologie de Lézardrieux.

S'il est vrai que la ville de **Pontrev/ Pontrieux** tire à l'évidence son nom de la construction d'un pont par dessus le Trieux, comme le dit A. Deshayes (4), celle de **Lesardrev/ Lézardrieux** réclame une analyse plus fouillée quant à son origine.

Les éléments constitutifs de ce nom sont identifiés comme suit: **Les + ar + Trev**. L'élément **trev** a été vu précédemment: c'est le nom propre du cours d'eau en question.

L'élément **ar** (également écrit **àr**) est une ancienne préposition dont le sens était "le long de", "devant". de nos jours, il se retrouve comme préfixe dans les mots connus tels que **An Arvor/ L'Armor** et **An Argoat/ l'Argoat**. Conformément aux règles de prononciation des liaisons entre mots ou éléments de mots en breton, l'ensemble **ar + Trev** se prononce **Ar Drev**.

A noter que **àr** est à l'heure actuelle employé comme préposition en breton vannetais avec le sens de "sur": "sur" se disant **war** en breton trégorrois.

Dans quelques anciens documents, on trouve une graphie **Leshardre** (ou même **Leshardreuc**), sans que la présence du h puisse être expliquée logiquement, eu

égard à la prononciation actuelle et aux formes écrites les plus courantes. Notons enfin que **Ar** ne peut pas être l'article "le", car l'article breton se trouve obligatoirement sous la forme **an** si le nom qui suit commence par le son t: **An Trev/ Le Trieux**.

Les, élément très répandu en toponymie bretonne surtout dans les lieux-dits, est habituellement traduit par "cour seigneuriale" et est souvent associé à d'anciens sites défensifs ou d'anciens lieux nobles où subsistent même parfois des manoirs. Il existe aussi un homonyme **Les**, d'origine différente, dont le sens est "bordure", "lisière"(3). Ils peuvent tous deux s'écrire aussi **lez**. Dans un nom de lieu ancien, il n'est pas toujours facile d'affirmer catégoriquement auquel des deux **les** on a affaire.

Par contre, pas de doute possible pour "lès", ancienne préposition française signifiant "près de", repérable en toponymie dans des noms comme Joué-lès-Tours(Indre-et-Loire), Vandoeuvre-Lès-Nancy(Meurthe-et-Moselle), etc... Elle sert à situer un lieu par référence à la ville principale voisine. "Loguivy-Lès-Lannion" est une appellation française datant certainement du XVII^{ème} siècle(1) et ne peut être attribuée à des bretonnants qui continuent à dire **Logivi**, et au besoin précisent **Logivi-Lannuon**(5).

L'explication selon laquelle **Lezardrev/ Lézardrieux** contiendrait "lès" est donc à rejeter. Finalement restent deux hypothèses pour rendre compte du nom qui nous préoccupe:

- 1) **Les ar Drev**: Bordure le long du Trieux
- 2) **Les ar Drev**: Cour seigneuriale le long du Trieux

La première solution est difficilement acceptable en raison du pléonasme: une bordure est évidemment le long de ce qu'elle borde! Ce luxe de précision serait avantageusement remplacé par un plus simple et plus réaliste **Les Trev/ Bordure du Trieux**, comparable à **Les Aven/ Bordure de l'Aven** dans le Finistère par exemple (3).

Ainsi, seule conviendrait l'hypothèse la plus pertinente au point de vue du sens: **Les ar Drev**: Cour seigneuriale le long du Trieux. Cette étymologie correspondrait à merveille à un site naturel défensif, sur la rive gauche d'un méandre où le cours du Trieux se resserre et qui permet en outre une observation lointaine vers l'amont et l'aval. Il est tout à fait légitime que cet emplacement ait pu être retenu comme point de surveillance d'un passage entre Trégor et Goëlo, à l'instar des sites de Boloï et de La Roche-Jagu, qui à eux tous formaient un réseau des places-fortes le long de l'estuaire.

N. Chouteau, dans un article paru dans la revue "Trégor mémoire vivante" dit que les toponymes contenant **les** sont des seigneuries ou cours de justice très anciennes, si anciennes qu'elles n'ont pas toujours laissé de traces [...] et il n'en reste bien souvent que le toponyme; mais il arrive qu'en cherchant aux alentours immédiats des lieux en "lez" l'on retrouve la trace d'une motte (féodale). Lézardrieux [...] en est l'exemple le plus connu(6).

Effectivement, R. de Saint-Jouan citant, à la page 329 de son dictionnaire, un document ancien référencé aux Archives Départementales des Côtes d'Armor confirme que "en 1509, les vestiges du château de Leshardre sont situés sur la rivière de Pontrieux, en la paroisse de Pleumeur-Gautier et en la ville et trêve de Leshardre"(1). Et F. Tournier, dans un article paru dans "Les carnets du Goëlo"(7) de rajouter que "la présence du château à motte ainsi que du préfixe lez (du vieux breton les = fortification) plaident pour une existence du bourg castral antérieure au XIII^{ème} siècle". L'emplacement du bâtiment défensif est reporté sur le plan cadastral figurant dans l'article.

En définitive, il s'avère que certains, dans leur demeure seigneuriale aux portes de la presqu'île, avaient le privilège, quelques siècles auparavant, de mener... la vie de cour entre Trégor et Goëlo.

L'explication de **Lesardrev** par "Cour seigneuriale le long du Trieux" a ainsi l'avantage de concilier d'une part les données historiques attestées par les archives et l'archéologie avec d'autre part les règles de syntaxe et de prononciation de la langue bretonne.

Serge LE BOZEC

NB: les mots bretons écrits en caractère gras sont écrits selon la norme orthographique moderne dite "etereannyezhel/ Interdialectale"

Bibliographie:

- (1) Dictionnaire des communes du Département des Côtes d'Armor - Eléments d'histoire et d'archéologie - Régis de Saint-Jouan, Edition du Conseil Général des Côtes d'Armor (1990)
- (2) Traité de toponymie historique de la Bretagne - Erwan Vallérie - Edition An Here (1995)
- (3) Geriadur ar brezoneg a-Vreman - Dictionnaire du breton contemporain - Francis Favereau - Editions Skol-Vreizh (1992)
- (4) Dictionnaire des noms de famille bretons - Albert Deshayes - Edition Le Chasse Marée / Ar Men (1995)

(5) Lec'havadur Breizh - Répertoire bilingue des noms de lieux de Bretagne - Commission de toponymie - Editions de l'Institut Culturel de Bretagne (1993)

(6) Recherche des mottes féodales dans quelques communes du Trégor - Nicole Chouteau - Trégor Mémoire Vivante - Revue de la Fédération Trégor Patrimoine (1995)

(7) Deux bourgs castraux du Goëlo: Chatelaudren et Lézardrieux - Fanny Tourmier - Les Carnets du Goëlo - Bulletin N°11 - Editions de la Société d'Etudes Historiques et Archéologiques du Goëlo (1995)

Tableau récapitulatif des mots bretons cités dans l'article

Graphie administrative ou traduction française	En breton contemporain graphie moderne dite "peurunvan"	En breton contemporain graphie moderne dite "etreannyezhel"
Le Trieux	An trev	An trev / An trew
Rivière Trieux	Stêr Drev	Stêr Drev / Stêr Drew
Lézardrieux	Lezardrev	Lesardrev/ Lesardrew
Pontrieux	Pontrev	Pontrev/ Pontrew
Lézardrieuxiens	Lezardreviz	Lezardrevis/
Pontrieuxiens	Pontreviz	Pontrevis/ Pontrewis
Le passage (par eau)	An Treizh	An Treizh
Lézaven	Lez Aven	Les Aven
L'Armor	An Arvor	An Arvor
L'Argoat	An Argoad	An Argoad
Batelage	Treizh	Treizh
Passeur	Treizhour	Treizhour
Traverser	Treuzan	Treusan
Travers, traverse	Treuz	Treus

KERROUX KOZH (1777-1878)

Maire de PLEUMEUR-GAUTIER de 1808 à 1870

François KERROUX, naquit à Pleudaniel, un village au bord du Trieux, à quelques pas de la mer, dans un terroir riche en blé à deux lieues de Tréguier. Ces aïeux venus d'outre mer avec les saints évangélistes, se mêlant aux populations d'Armorique avaient grandi dans les vieux ploys, à l'ombre des chapelles où les saints éponymes avaient chassé les diaboliques nymphes des eaux et des bois.

Son père Yves KERROUX (1749-1832), était âgé de 28 ans à la naissance de son fils, sa mère était Françoise LE BORGNE. Le petit François fut baptisé selon l'usage des familles chrétiennes, le lendemain même de sa naissance par Dom Callegan qui le plaça sous le signe du "Poverello".

On ne sait rien sur l'enfance du jeune François. Il vivait dans une famille paysanne aisée et pieuse qui ne fréquentait que les foires et les pardons, partageant les jeux de son cadet, participant de bonne heure aux travaux des champs, gardant les troupeaux que menaçaient les loups. Il sera plus tard un cultivateur expert et laborieux. Il perdit sa mère de bonne heure, car après la mort de son petit frère Jouan, aucun enfant ne reposa dans le berceau de la ferme.

Les recteurs veillaient à ce que les jeunes paysans sachent très tôt lire et écrire, et nul doute que François n'ait été un élève assidu de l'école paroissiale. Jusqu'à la dispersion au XX^{ème} siècle de la famille KERROUX, on garda sur la cheminée de la ferme, le groupe sculpté du Christ, au calvaire devant lequel tant de générations s'étaient réunies pour la prière du soir. Les plus jeunes garçons dès qu'ils savaient lire, prononçaient les oraisons. Maîtres et domestiques faisaient les réponses et on y associait les petits dès qu'ils savaient parler.

Le nom de François KERROUX figure en 1787 (il avait 11 ans) sur la liste des élèves du collège de Tréguier. Yves KERROUX et sa femme rêvaient de voir leur fils, un jour monter à l'autel.

François s'initiait au latin, au moment même où devant Marie Antoinette, on jouait à Versailles "Le mariage de Figaro". La Révolution se préparait sourdement, mais qu'en savaient les paysans du Trégor. Ils continuaient à respecter leur Comte-Evêque et leurs recteurs en maugréant contre la morgue des hobereaux et la lourdeur des impôts.

De 1775 à 1780, SIEYES, l'auteur de "Qu'est ce que le Tiers-Etat", occupa une stalle à la Cathédrale et eut quelques difficultés avec son évêque, lorsqu'il apprit qu'il avait confié au relieur des livres séditieux.

En 1789, le successeur de St-Tugdual était Mgr Le Mintier de St-André. A la différence des évêques mondains comme le fameux Cardinal de Rohan, il résidait dans son diocèse multipliant les tournées pastorales, surveillant les élèves du collège.

Une noblesse aux moeurs sévères fréquentant peu Versailles, vivant souvent chichement sur ses terres, entichée de ses privilèges prête à défendre les droits de la Bretagne même face au roi, une bourgeoisie de marchands et d'armateurs qui s'enrichissait avec les progrès de la navigation maritime: ce monde un peu clos vivait loin de l'agitation de la Capitale.

Le terroir était riche, le blé de plus en plus remplaçait le seigle, la culture de la pomme de terre naissait, tandis que s'étendait celle du lin. Quelques pauvres artisans, des brassiers sans terre, des cabaretiers, qui recevaient chansons et brochures de Guingamp et Lannion rêvaient seuls d'un monde où disparaîtraient les inégalités.

La dernière messe du dernier Evêque de Tréguier

La constitution civile du clergé avait été votée par la constituante le 12 Juillet 1791. Elle exigeait des prêtres un serment schismatique, Mgr Le Mintier avait condamné la loi en accord avec les évêques de St-Pol et de Quimper.

Dans la cité de St-Yves, des manifestations eurent lieu, organisées par les plus violents anticléricaux, Mgr Le Mintier fut menacé de mort. C'est alors que le successeur de St-Tugdual se résolut à quitter la ville, mais avant de partir, il voulut célébrer une messe secrètement sur le tombeau de St-Yves.

Alors qu'il traversait la place, il avisa un groupe d'enfant qui jouaient aux billes. "*Y a t'il parmi vous un garçon qui sache répondre aux prières de la messe?*" demanda le prélat.

Les adolescents s'enfuirent, un seul s'avança respectueusement: François KERROUX. Il suivit Monseigneur qu'il connaissait fort bien, l'évêque venant interroger les collégiens.

Mgr Le Mintier, après avoir célébré la messe bénit l'enfant prosterné, sans doute voyait-il en lui le représentant des ouailles qu'il était contraint d'abandonner. La tradition familiale rapporte que l'évêque ensuite prophétisa "*Tu seras toute ta vie un bon chrétien et tu vivras cent ans*".

Le dernier successeur de St-Tugdual plein d'appréhension et de scrupules, quitta sa ville épiscopale par le bois de l'évêché, franchit la petite porte qui donnait sur la rivière où l'attendait une embarcation, il atteignit ensuite le château de Boisriou en Trévou-Tréguignec et gagnât Jersey conduit par un pêcheur, puis Londres où il mourut le 21 Avril 1801.

La Terreur

François KERROUX, vivait alors à Pleudaniel chez ses parents; on recevait régulièrement la visite des "bons recteurs", on cachait en haut de l'armoire, dans le foin de la grange ou le trou du puits, le calice ou la pierre du sacrifice. La messe annoncée de porte en porte, au dernier moment rassemblait les voisins. Le prêtre en profitait pour baptiser les nouveaux-nés, marier les jeunes gens. A la ferme, on cachait un jeune prêtre déguisé en valet. On connaissait particulièrement Ursule TAUPIN, dont le mari était au service de Mgr Le Mintier, et qui fut condamnée pour avoir caché des réfractaires, et monta sur l'échafaud sur la place de Tréguier de 4 mai 1794, vêtue de blanc elle cria: "Vive le Roi". Un des juges du procès, Chef du Bois fut poignardé par TAUPIN à son retour d'exil.

Son mariage

François KERROUX épousa le 29 vendémiaire An XI (29 octobre 1802) à Pleumeur-Gautier Maryvonne LE COZANNET, fille de Pierre et de Marie LE THOMET, née à Hengoat le 1^{er} octobre 1780. Leur union eut lieu le lendemain du concordat. La jeune épouse de François appartient à une pieuse famille de la région, son grand oncle, Dom Maudez Le Cozannet, est mort en odeur de sainteté le 25 Juillet 1720 à Quemperven.

La mère de Maryvonne et ses oncles, installèrent le jeune ménage dans la ferme de Prat Ar Lez, en Pleumeur-Gautier. L'importante dote de l'épouse, les nombreux héritages dont elle bénéficiait permirent d'arrondir les terres et de moderniser la propriété.

Un maire Bonapartiste

François KERROUX, dont la famille jouissait d'un grand prestige, cultivateur riche, laborieux, ouvert aux procédés nouveaux de culture, connu pour sa grande piété et sa charité agissante, était reconnaissant à Bonaparte d'avoir apporté la paix religieuse et la prospérité économique. Peut-être était-il sensible à la gloire des années impériales. Une légende raconta longtemps que

l'aïeul avait été valeureux soldat de Napoléon décoré par l'empereur sur les champs de bataille. Il n'en est rien. François KERROUX ne quitta jamais le pays de son enfance. Il fut cependant un homme instruit, il savait rédiger, prononcer une allocution en Français ou en Breton, lire le latin de la Bible, interpréter les lois.

Après avoir occupé les fonctions d'adjoint, il fut choisi comme maire par le préfet impérial, le 12 juillet 1808. L'année de son élection, le pieux marguillier érigeait le calvaire qui devait rappeler "les 7 douleurs de la Vierge", exécuté par le sculpteur Hernot, de Lannion, et placé sur le bord du chemin de Pleudaniel à Pouldouran, au carrefour de St-Aaron, connu par les habitants sous le nom de "Itron Varia an Druez".

En même temps il participait aux frais de la construction au bourg d'une école de filles où il appelait des religieuses. Rares étaient à l'époque les maires de communes rurales prêts à encourager l'instruction des petits paysans, encore plus rares étaient ceux qui songeaient à alphabétiser les petites filles.

Plus tard, en 1826, on lui doit également une grande participation à la reconstruction de la chapelle de St-Aaron.

Dix enfants naquirent de l'union de François et Maryvonne, en plus il éleva une pupille: Marguerite Le SAUX. Il voulut introduire à Prat Ar Lez des cultures nouvelles: on apprécia l'excellence de ses asperges et de ses petits pois, on mangeait à la ferme des artichauts, il acheta des machines modernes et il se rendait chez ses voisins avec sa batteuse et son broyeur d'ajoncs, fier de l'admiration de tous, il dirigeait la manoeuvre et repoussait avec honneur l'argent et le blé qu'on lui offrait. Populaire, il payait bien ses valets, et, les jours de moisson, il régalaient les travailleurs de vin et non de cidre.

Le prestige de François KERROUX était si grand qu'il fut choisi en 1838 pour présider la distribution des prix au collège où il avait fait ses études, il prononça le discours d'usage, et couronna un élève nommé Ernest Renan.

Il avait servi, après Napoléon, Louis XVIII, Charles X et Louis Philippe, la seconde république et avait salué le retour du neveu de l'empereur dont il appréciera les travaux du chemin de fer, l'amélioration des routes, les travaux des ports de Lézardrieux et de Tréguier, le traité de commerce de 1860 avec l'Angleterre qui ouvrait les marchés voisins aux pommes de terre de la Presqu'île. Ce qui lui valut la médaille de Ste-Hélène de la part de Napoléon III.

Les cahiers de la Presqu'île N°3 - page 18 -

KERROUX COZ

1777-1878



Photo prise le jour de ses 100 ans. Il porte la croix de commandeur de Saint-Georges et la légion d'honneur

Les cahiers de la Presqu'île N°3 - page 19 -

Nous le verrons jouer le rôle d'arbitre auprès de ses administrés leur expliquant les règlements et réglant à l'amiable les différends. En 1863 avait paru la "Vie de Jésus", FRANÇOIS KERROUX s'était-il souvenu du collégien dont il avait couronné la tête de lauriers et à qui il avait remis des livres à tranches dorées parmi lesquels: "La vie de notre seigneur Jésus Christ".

La défaite de Sedan, l'exil de la famille impériale, la proclamation de la République, le 4 septembre 1870, assombrirent la vieillesse du maire de Pleumeur. Il avait perdu son frère, sa femme et tous ses fils. Il abandonna l'écharpe municipale le 18 septembre 1870 après soixante deux années de mandat. Lors de son départ et malgré ses 93 ans, "Kerroux Coz" avait gardé toute sa lucidité.

Mais FRANÇOIS KERROUX s'enorgueillissait surtout de la médaille de St-Grégoire Le Grand qu'il avait reçu comme marguillier le 1^{er} dimanche de l'Avent 1876 sous le porche de l'église de Pleumeur de la part du futur cardinal Dubourg.

On raconte qu'un jour une de ses filles, conduisant le tilbury, avait laissé son père devant l'église de Pleumeur pour le salut du soir. A la sortie de la cérémonie le vieillard, ne trouvant pas sa fidèle Antigone, prit à pied le chemin de St-Aaron. Quelques minutes après, désolée, la pauvre femme rejoignit son père et le pria respectueusement, en s'excusant humblement de prendre place aux côtés d'elle dans la voiture. Mais "Kerroux Coz", têtue, sans un mot, continua à pied son chemin pendant plus d'une heure (Il avait alors cent ans).

Quelques mois plus tard, on le trouva mort, semblant endormi, dans son fauteuil, sa main avait lâché le journal qu'il lisait: c'était le 15 mars 1878.

Robert MOULY

Bibliographie: Résumé d'après l'ouvrage de Mme Anne BRILLET : "A la recherche des nos racines - François KERROUX 1777-1878"

LE BAC DE GOËLO

Avant le 19^{ème} siècle, l'on n'eut pas la hardiesse de jeter de pont sur le Trieux. Tout le trafic se faisait par des bacs (scaff) qui transportaient, charrettes, chevaux et marchandises. Des bateaux étaient prévus pour les piétons seuls car, disait-on, des femmes effrayées par la présence de chevaux trop nerveux préféraient attendre le bac suivant que de risquer la compagnie de ces animaux.

Le droit de passage était attribué au fief de Kermarquer proche du point d'embarquement, au titre de privilège féodal, de même que le droit de moulin ou de colombier et portait le nom de droit de "trésage" du mot "trez" qui signifie "passage, trajet par eau". On trouve toujours écrit dans le trégor sans "i" ce mot qui entre dans la composition de nombreux lieux où aboutissaient les bacs.

Le bac du Goëlo suivait à quelques dizaines de mètres en aval le trajet de l'actuel pont entre Traou An Trez en Lézardrieux, sous la protection de Saint Christophe et Lannec An Trez en Plounez sous l'oeil vigilant de Saint-Julien. Car diriger un bac lourdement chargé, de rive en rive, en coupant perpendiculairement le courant n'était pas une mince affaire.

Sous l'ancien régime, on était passeur de père en fils et natifs des villages mêmes d'où partaient les bacs.

En 1582, Pierre Arrek, Seigneur de Kermarquer en Lézardrieux propriétaire des droits de passage sur le Trieux en accorde le fermage à Pierre Guillou et à Philippe Le Coëffer.

"La ferme d'une maison avec ses dépendances sur le chemin de la chapelle de Saint-Christoffle au bourg de Lézardré avec le droit et profit du passage de Gouëllou. aussi est accordé que les dits preneurs entretiendront le dit passage bien et débuement en leurs propres coutz de raimes et cordages"

En 1607, un arrêt royal fait défense à tout homme possédant des bateaux de passer et repasser hommes ni chevaux sous peine de trois écus d'amende.

Nous reproduisons en fac-similé un "arrêt du conseil d'état du Roy en date du 21 mars 1757 qui permet au sieur de Langle, de continuer de tenir un bac sur la rivière de Pontrieux, au Port du Gouëllou, paroisse de Pleumeur, près de la ville de Lézardrieux, et d'y percevoir les droits y énoncés"

Le 15 messidor An II (1794) un décret régit la navigation sur les fleuves et rivières.

Le 20 juin de l'an IV de la liberté (1796) la préfecture de Saint-Brieuc adresse une lettre au directoire du district de Pontrieux, avec copie à la municipalité de Paimpol le 3 juillet suivant:

Messieurs,

Nous avons reçu les différentes lettres que vous avez écrites relativement au passage du Goëlo sur la rivière de Lézardrieux, les droits attribués à ce passage, comme à tout autres de ce genre, étant supprimés par la loi du 28 mars 1790, M. De Langle se trouve nécessairement déchu de toutes prétentions.

Les mesures que vous avez à prendre pour le passage du Goëlo, c'est à dire qu'à la diligence de M. Le Préfet, il sera incessamment procédé, après enquête et affiches préalables au rabais de ce passage pour que l'adjudicataire entre en jouissance à la mi juillet et en jouisse pendant trois années consécutives.

En réalité l'adjudication ne fut pas faire dans l'immédiat mais les droits maintenus à la seigneurie de Kermarquer au moins jusqu'en 1792.

Par un extrait des registres de la préfecture du département des C. du N., en date du 10 avril 1815, le préfet rejette la pétition de Mme Sophie Fleuriot de Langle en faveur des héritiers de Jean Charles Marie Fleuriot, se rapportant au passage du Goëlo.

Le préfet du département des C. du N., considérant que les droits exclusifs de bacs et conservés par l'article 15, titre 2 du décret du 15 mars 1790, ont été supprimés, sans indemnité par l'article 9 de la loi du 25 aout 1792, relative aux droits féodaux.

Arrête en conséquence, que la pétition est rejetée purement et simplement.

Signé De Goyon

Ce fut seulement le 15 floéral An X (1802) que les bacs et bateaux furent mis en adjudication et rachetés par un nommé Le Moullec de Tréguier qui en obtint le monopole. En entrant en jouissance il renvoya les anciens passages

(passeurs) préposés à ce service périlleux, d'où s'en suivirent des accidents sérieux relatés dans un rapport de 1825.

Evoquant les impossibilités de passage par grand vent et les risques qu'encourent les personnes du canton qui approvisionnent le marché de Paimpol, la municipalité de Lézardrieux après multiples délibérations et échanges de lettres pendant de nombreuses années acquit le principe de la construction d'un pont dès 1835. Après que le préfet des Cotes du Nord eut demandé à la municipalité de Lézardrieux de voter la suppression du bac de Toul An Houillet (10 janvier 1835), Le conseil municipal vota à l'unanimité moins une voix.

C'est ainsi que la chapelle Saint-Christophe fut enjambée sans vergogne par une arche du pont, tandis que sur d'anciennes cartes postales l'on peut encore apercevoir côté Plounez la chapelle Saint-Julien.

Les statues des deux saints ont toutefois échappé à la destruction, Saint-Christophe a trouvé refuge dans une niche monumentale construite pour lui à l'entrée du pont, quant à Saint-Julien il est allé se réfugier quelques centaines de mètres plus loin dans la chapelle de Kergrist.

Les seigneurs de Kermarquer ayant assuré le passage du Trieux du moyen-âge à la révolution perdirent leurs droits et privilèges. Ironie du sort, leur château démoli en 1839, une partie des pierres servit à la construction du premier pont inauguré le 10 juin 1840, façon bien particulière d'assurer la continuité de cette noble tâche.

Cependant à la demande de plusieurs communes le bac de Toul An Houillet ne fut pas supprimé

Robert Mouly

Bibliographie

Gués, bacs et ponts au pays de Tréguier (Nicole Chouteau)

A.D. Série E : Fond Fleuriot de Langle

Série L : District de Pontrieux

Série E2: Dépôt Lézardrieux.

QUELQUES NOTES SUR LA PAROISSE DE TREDARZEC

Pour bien comprendre l'histoire de cette paroisse avant la Révolution, il faut savoir que, comme toute paroisse, elle avait un recteur. Ce dernier n'y résidait pas, il assurait une autre fonction à la cathédrale de Tréguier. Ce recteur, qui jouissait du bénéfice paroissial, portait le titre de "recteur primitif". Il était tenu de payer chaque année une "portion congrue" à son remplaçant qui résidait au presbytère et portait le titre de "vicaire perpétuel".

L'évêque de Tréguier que l'on désignait dans les actes sous le titre de "Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque et Comte de Tréguier" faisait régulièrement la visite des paroisses de son diocèse afin de se rendre compte de la manière dont elle était administrée spirituellement et financièrement. Deux hommes de la paroisse visitée, appelés "témoins synodaux", devaient se présenter devant l'évêque. Ils étaient désignés à l'avance et pris parmi les meilleurs, après avoir fait serment de dire la vérité, ils révélaient à l'évêque tout ce qui, à leurs yeux, méritait amendement.

En 1717, voici donc les témoins synodaux devant Monseigneur Olivier Jégou de Kervilio.

L'un dépose que *"le catéchisme ne se fait pas régulièrement tous les dimanches et fêtes, excepté pendant le Carême, et ne pouvoir dire s'il se fait plus régulièrement à la messe matinale qui se dit à la chapelle de Saint-Nicolas"*.

Le second témoin, Yves Kerambrun, ménager, 40ans, reconnaît que *"le sieur Henry boit quelquefois, mais ne l'avoir point vu que l'on peut dire ivre"*. Il ajoute, par manière d'explication; *"quelques mauvaises langues qui n'épargnent pas ceux qui excitent leur envie"*.

Il dit encore *"qu'il y a un jeu de quilles et de boules au village de Kervengant, où le déposant croit qu'on joue aussi pendant les offices; que les marguilliers se plaignent de ce que, dans la reddition de leurs comptes, on les charge de 9 sols dus par le sieur de Keraudret, et qu'il refuse de payer parce que la chaire à prêcher est sur sa tombe, qui l'empêche d'y mettre un banc, quoiqu'il se serve de ladite tombe pour y enterrer ses parents"*.

Julien RANNOU

DROIT DE JUSTICE ET DE POLICE DU PRIEURÉ DE PLEUBIAN

Depuis la fondation du prieuré de St-Georges de Pleubian en 1034, la prieure avait haute, moyenne et basse justice.

En 1060, un prévôt fut chargé de la justice et de la police. En 1491, le titre de "prévost de St-Georges" fut remplacé par celui de "sénéchal".

Dans un aveu de 1685, la Prieure reconnaît posséder l'exercice de la justice et de la police "officiers, sénéchal, alloué, procureur d'office, greffier, notaires et sergents". La justice se rendait dans l'auditoire situé au-dessus de la chapelle Saint-Georges qui s'élevait sur l'actuelle place Saint-Georges. La prison touchait la chapelle et donc l'auditoire.

Le 11 septembre 1673, "Dame Marguerite de la Fresnaye, religieuse professe en l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, prieure du prieuré de Saint-Georges de Pleubihan, se rend à la chambre royale du domaine à Rennes pour satisfaire à l'édit de sa Majesté et demander à la chambre *"à ce qu'il lui plaise, la maintenir aux droits de haute, moyenne et basse justice en ses fiefs et juridiction dudit Prieuré s'étendant en la paroisse de Pleubihan et ailleurs, évêché de Tréguier, Sénéchaussée de Rennes et en tous ses autres droits, prérogatives et privilèges, faire défense à toutes personnes de l'y troubler et ses officiers et en exercice et fonctions de leurs charges et exercices"*

Elle a déjà justifié ses droits en 1665 lors de son "serment de fidélité au Roi en la chambre des comptes de Nantes". Elle affirme que *"la justice et juridiction dudit Prieuré est de tout temps, car Geffroy, Duc de Bretagne, étant décédé en venant de Jérusalem en l'an 1008, Allain, son fils donna à Adèle, sa soeur, abbesse de la dite abbaye de Saint-Georges et aux autres religieuses pour fond dudit prieuré la paroisse de Pleubihan avec tous les droits et usages qui y appartenait au dit régnant Duc, comme cavaliers, laboureurs, boeufs, outils et chariots et toutes seigneuries pour en jouir à jamais en toute liberté avec défense à toutes personnes de contredire aux privilèges exprimés en la dite fondation, laquelle fut signée de la main dudit Seigneur Duc, d'Eudo son frère qui déclara l'approuver, d'Allain comte de Cornouaille, de Guyon archevêque, Gautier et G... Ansquer et autres pour marquer de confirmation et de plus grande validité et pour la justification"*

La chambre voit donc que la dame Marguerite de la Fresnaye, prieure du Prieuré de Pleubian *"justifie que de tout temps l'exercice en a été fait et que la possession est incontestable"*

1) par cinq baux du Prieuré des années 1555, 1567, 1577, 1600 et 1661, "par lesquels baux les fermiers ont été chargés de poursuivre les procès qui arriveraient dans l'étendue de la juridiction dudit Prieuré sans diminution des dits baux" (Nota: les fermiers sont les régisseurs du Prieuré)

2) 28 pièces sont produites "qui sont plaintes, réquisitions, décrets, interrogatoires, procédures de 1568, 1573, 1605, 1610, 1640, 1641, 1642, 1644, 1648 et 1659 qui sont incontestablement actes de haute justice"

La Prieure atteste en outre à la chambre que le 14 juin 1633, le procureur d'office s'est plaint que l'audience de la juridiction "ne s'exerçait que de quinze jours en quinze jours" (nota: Ce procureur fiscal de la Cour du Prieuré Saint-Georges de Pleubian était Maître Ollivier Jagu, Sieur de Launay) - Il fut dit de l'avis de plusieurs avocats postulant en la dite juridiction qu'elle se tiendrait à l'avenir une fois par semaine"

Effectivement ce 14 juin 1633, une ordonnance fut rendue à la demande de Mme de Kercabin, "Dame Prieure, par noble homme Maître Ollivier Jagu, Sieur de Launay, procureur fiscal avec l'accord de nobles gens Pierre Lesné, Sieur de Kerguiniou, François du Rosmar, Sieur de, Baptiste Jagu, Sieur de Keraliou, avocat de la dite cour et par l'avis de tous les avocats du barreau pour la commodité desdites parties et vassaux et la consolidation des droits de la seigneurie". Les messieurs de la cour du Prieuré de Saint-Georges décidèrent de siéger chaque mardi, "et pour que personne ne prétende cause d'ignorance" enjoignirent à Maître Jacques Saint-Jalmes "sergent de cette cour" de bannir "leur ordonnance aux messes dimanche prochain". Cette ordonnance fut signée par Etienne Cillart, sénéchal, Ollivier Jagu, procureur fiscal, François Cillart, Pierre Lesné, François du Rosmar, Baptiste Jagu, Le Berre, Greffier.

Dame Marguerite de la Fresnaye produisit encore d'autres pièces prouvant ses droits "de juridiction haute, moyenne et basse". Elle ajoute ne pouvoir produire "d'autres aveux et d'autres actes. C'est que dans les guerres, la maison dudit prieuré dans laquelle ils étaient fut pillée par les soldats ainsi qu'il se justifie par le procès-verbal qui en fut dressé par les juges de la juridiction dudit prieuré à la poursuite du procureur d'office en 1597".

Nota: le bourg de Pleubian fut mis à sac et en grande partie incendié le 20 mars 1597 par une compagnie d'arquebusiers espagnols; le logis de la Prieure fut gravement endommagé par l'incendie et de précieux papiers disparurent lors de ce sinistre".

Il est peut-être intéressant d'étudier le compte-rendu de quelques séances de l'exercice de la juridiction du Prieuré de Saint-Georges.

"Première délivrance ordinaire, après la fête des rois des causes ayant leurs dossiers devant la Cour du Prieuré de Saint-Georges de Ploubihan tenue par devant Monsieur le Sénéchal, présent noble homme Maître Ollivier Jagu, Sieur de Launay, procureur fiscal de ladite cour en l'auditoire dudit Ploubihan le mardi huitième jour de janvier l'an 1641.

Le dit sieur procureur a remontré que le pain qui se débite tant de froment que de gros blé en ce bourg est grandement mal boulangé et conditionné outre la petitesse d'icelui. En quoi les pauvres gens qui sont contraints de l'acheter, les passants et autres personnes qui ont journellement des affaires dans ce bourg sont opprésés et vexés suivant le prix commun de chacun.

Demande que lesdits pains soient visités par un particulier nommé pour un mois afin d'avoir l'oeil à l'ordonnance qui s'ensuivra conformément aux règlements et arrêtés de la cour datés du 14ème mars 1631.

Le Roy, huissier et Goudal, Transmetteur.

Un panier de pain qui se débite en ce bourg sera présenté à l'issue de l'audience.

"Et sera ledit arrêt enregistré sur le papier du greffe de cette cour pour y avoir recours quand besion sera... et enjoint... de le notifier dimanche prochain à l'issue de la grand messe pour que aucun ne l'ignore et à huitaine de nommer un homme pour avoir soin dudit arrêt"

Jean Hamon, Greffier.

"Du mardy 12ème jour de septembre 1642, par la cour du Prieuré de Saint-Georges en Ploubihan. Audience ordinaire de la dite cour tenue devant Monsieur l'alloué, présent le sieur Procureur fiscal.

Sur la remontrance du sieur Procureur, suite à plusieurs coureurs de nuit, portons défense à ceux qui ont des faux poids, des monnaies qui ne sont pas suivant les ordres du Roi.

Ont été nommés d'office pour ce bourg Maître Ollivier Audren, pour la trêve de Kerbors, Maître Georges Salpin, pour le canton de l'Armor, François Donné

et au surplus avons permis d'informer (la population)
Jean Hamon, Greffier.

Extrait du registre du greffe de la cour du Prieuré de Saint-Georges de Ploubihan du mardi 24^{ème} jour de mai l'an 1644.

Monsieur le Sénéchal de cette cour étant présent, le sieur Procureur d'office également, en l'auditoire

Le sieur procureur a fait connaitre qu'il y a plusieurs gens voleurs et de mauvaise vie qui résident en ce bourg et dans ses environs, et celà, à cause de la retraite (= abri) qu'on leur donne. Ils oppriment les habitants et les passants, ce qui est grave de conséquences s'il n'y est pas porté remède pour empêcher les volages (= vols) et oppressions sur le peuple jour et nuit. Jean Hamon, Greffier.

1608 Sentence qui condamne le geôlier de la prison de Pleubihan à 6 livres d'amende, faute à lui d'avoir laissé évader un prisonnier.

Le sieur le Trottam a laissé s'évader un prisonnier accusé d'avoir irrévérencieusement blasphémé le saint nom de Dieu avec un mépris des commandements de la justice, des rébellions et des violences autour de la prison de la dite cour. Celà le 1^{er} du mois d'avril 1608.

Le lendemain, 2 avril, le Sieur le Trottam, gardien et responsable de la clé de ladite prison est sommé de réparer et mettre en état de faire garder la prison et de bien vouloir le faire avec dilligence. Il lui faut aussi retrouver le prisonnier et le remettre en ce lieu, en faire la garde et avertir la justice 24 heures après la capture pour procéder à l'interrogation, instruire le procès et que de raison en avoir condamnation. Pour la faute par lui commise", il se voit condamner à 6 livres d'amende.

Signé: Etienne Cillart 22 avril 1608

Julien RANNOU

Vente des biens nationaux de première origine

Les quatre chapelles de LEZARDRIEUX furent mises en vente le 24 Vendémiaire de l'An 3 de la République. Le principe de la vente par adjudication encore en vigueur aujourd'hui est celui de la chandelle, aucune surenchère n'est validée après extinction de la bougie.

Les conditions de vente étaient les suivantes, ou détruire ces bâtiments 3 décades après le date d'achat ou de convertir ces lieux de culte en magasins ou en maisons d'habitation en supprimant tout emblème de culte.

La première enchère pour la chapelle de Kermouster fut de 400 livres par le citoyen Guillaume Camusard de Lézardrieux pour finalement être adjugée pour 1500 livres à Claude Henry de Pleubian.

Celle de Kermaria fut adjugée pour 315 livres à Mathurin HELOURY. L'enchère initiale pour la chapelle de Notre Dame des Fontaines était de 900 livres par Pierre Le Rolland et suite à plusieurs surenchères c'est Guillaume Camusard qui en devint propriétaire pour la somme de 2400 livres.

La vente de la chapelle de Saint-Christophe fait l'objet d'un article plus détaillé compte tenu de sa récente destruction liée à la construction du nouvel axe de communication Trégor-Goëlo.

«La chapelle Saint-Christophe située près du passage de Goëlo en la commune de Lézardrieux consistant en deux longères de maçonnerie d'environ 35 pieds ayant de laize 16, une huisserie de taille avec faux vantaux, ouvertures de fenêtres enchevêtrées mortier; dans l'intérieur une claire-voie, une balustrade, un autel, deux petites armoires d'attaches, et quelques statues (dont l'une, celle de St-Christophe, est actuellement positionnée à l'entrée du pont de Lézardrieux), le tout en croix, le sol pavé, sous couverture d'ardoises. Au midi de la chapelle, le cimetière pouvant contenir six cordes, cerné vers le couchant de murs qu'en l'endroit de la chapelle, le surplus donnant sur la grève, qui se trouve talué, avec leurs croix tant qu'en l'intérieur du cimetière qu'en dehors, au nord de la dite chapelle un muret de cimetière, il existe un chemin public longeant l'un et l'autre, et au milieu d'une pièce de terre nommée Parc Julien appartenant à André Le Collen".

Le tout estimé par l'expert pour 450 livres, vendu 475 livres au sieur Padel pour être finalement adjugé pour 1200 livres au sieur Lamothe de Lézardrieux.

Yvon THOMAS

Référence: Archives départementales des Côtes d'Armor

La chapelle de Kermouster

Village rattaché à la commune de Lézardrieux, surplombant le splendide estuaire du Trieux, lauréat départemental des hameaux fleuris, est sans contexte le fleuron de la commune sur le plan touristique, il a inspiré de nombreux peintres par son site (comme le peintre américain Charles THORNDIKE) et des poètes par son ambiance (le poète lézardrievien Alain JEZEQUEL notamment).

Sur son territoire existe une chapelle dédiée à St-Maudez, moine arrivant de Grande-Bretagne en Armorique au VI^{ème} siècle, celle-ci a été réédifiée en 1740 sur une construction du XII^{ème} siècle, époque de la construction de l'abbaye de Beauport et qui a du servir d'oratoire aux moines Prémontrés, deux arches du style roman témoignent de l'ancienneté de cette chapelle.

Le clocheton reçut en 1743 sa première cloche à laquelle on donna les noms du parrain et de la marraine: "Etienne et Anne", ces derniers étant Etienne de la Villeneuve et Anne Belligan Baronne de Penmarc'h. La cloche actuelle remplace celle d'origine qui fut fêlée tant elle fut sonnée en Août 1944 pour célébrer la libération. (Ne pas oublier que ce sont les allemands stationnés à l'île à bois à Kermouster qui sont responsables des massacres de Créac'h-Maout et du Carpont)

Vendue comme biens nationaux le 24 Vendémiaire de l'An 3 de la république à Monsieur Claude HENRY de Pleubian. En 1807, par acte notarié, le fils unique de ce dernier, François HENRY, la rétrocéda aux habitants de Kermouster, sous réserve de la conserver comme lieu de culte de la religion catholique. Monsieur Auguste BOURDON a eu le mérite de l'entretenir de ses propres deniers, elle fut acquise en 1948 par la commune de Lézardrieux, le maire à cette époque était Yves JEZEQUEL.

Cette chapelle abrite de nombreuses statues en bois polychrome, la plus ancienne serait un Christ en croix datant du XV^{ème}, qui possède la particularité de ne pas porter de couronne d'épines mais un keffieh (coiffure palestinienne; la présence dans notre région des moines de l'ordre des templiers, à Pont-Melvez, Brélévenez, Runan n'est peut-être pas étrangère à cette coiffure). Datant du XVII^{ème}: celles de Bothmaël (disciple de St-Maudez), St Jean Baptiste, St-Antoine, St-Erwan, St-Eloi. Du XVIII^{ème}: St-Maudez (Modé), St-Nicolas, St-Sylvestre, St-Avit. Dans le maître-autel en bois peint datant du XVII^{ème} nous trouvons une statue du christ en croix

particulièrement réaliste, qui serait d'influence janséniste. Une chaire à prêcher du XVIII^{ème} est authentifiée par son créateur "LOVIS E VOCE VARD MINVSSIER M.DCCCLIII" inscription gravée autour de la cuve.

Deux ex-voto remarquables:

la "**Marya**" maquette d'un vaisseau de la 1^{ère} compagnie des Indes, renouvée en 1989, elle fait partie du patrimoine national, elle porte gravé sous sa ligne de flottaison les inscriptions suivantes; à tribord "LB FAICT : PAR : MOY : M : N : LE : GVEN : 1651", à bâbord: "DIEV : CONZ : LA : MARYA". Au musée de la marine à Paris on peut consulter une revue datant de 1647 dans laquelle on décrit parfaitement ce type de vaisseau; au musée de Copenhague il existe une maquette de la même facture. Un document déposé aux archives témoigne de la propriété de cette maquette à la chapelle de Kermouster, il y est écrit: "*Louis par la grace de Dieu, Roi de France et de Navare atoux présents à à venir salut: faisons savoir que moy J.B. le guen en cest année 1651 je faict don à la chapelle de Kermouster mon lieu, de la Marya vaisseau que j'ai faict mm en voeu à la vierge mary. Playse à Dieu qu'il veille toujours sur lui et de le conserver*".

Le "**St-Modé**" représentant un clipper rentrant, précédé d'un bateau pilote, dans le port du Havre, a été offert par Monsieur Le Minter en 1885 à la chapelle de Kermouster.

D'autres ex-voto d'intérêts non négligeables sont disposés dans une vitrine.

Dans la sacristie nous pouvons également voir une peinture à huile sur bois représentant une Marie Magdeleine en méditation, cette oeuvre proviendrait du monastère de l'île Verte (de l'Ordre des Récollets depuis 1632, vendu comme bien national en 1792 puis revendu depuis 1883 successivement à plusieurs lézardrieviens: Lineul Armand, Le Cozannet Olivier, Le Collen René)

A l'entrée de l'ancien cimetière nous voyons une croix du XVIII^{ème} siècle surmontant un fût octogonal; dans l'enclos de la chapelle nous trouvons la pierre dite de St-Maudez, petit bloc de granit creusé, au fond de cette cuvette une croix y est gravée, la légende veut que, si l'on y asseyait un enfant ayant des problèmes de locomotion celui-ci serait guéri. En contrebas de la chapelle, une fontaine votive du XVIII^{ème} (qui aurait la faculté de soigner les abcès et furoncles) a, et c'est dommage, été mal restaurée.

Yvon THOMAS

Les Mariés de l'AN II à PLEUDANIEL

En 1790-1791, l'abbé Yves LE ROUX, né le 17 Avril 1710 à LANMODEZ, est vicaire à LANLOUP. C'est alors que l'assemblée constituante décide d'avoir la main mise sur l'église catholique en votant la constitution civile du clergé. La vie des paroisses s'en trouve bouleversée: l'évêché de Tréguier est supprimé. Désormais il n'existe plus qu'un diocèse par département, les évêques et les prêtres sont élus par le peuple. Les prêtres qui jurent la Constitution (Assermentés) forment l'église constitutionnelle, quant aux autres, déclarés "réfractaires" ils sont mis hors la loi. Le 13 Février 1791 l'abbé LE ROUX prête serment devant la population réunie à l'église.

Le premier évêque constitutionnel du département des Côtes-du-Nord Jean Marie JACOB, assisté de Nicolas ARMEZ, procureur général syndic du département nomme l'abbé Jacques Rolland SCOLAN, curé de Pleudaniel. C'est un ancien moine de BEAUPORT, assermenté, né à PLOUBAZLANEC. Il fut installé dans sa nouvelle paroisse le 26 juin 1791, en présence du maître Jacques LE SAUX, des officiers municipaux et des notables de la commune. Après l'évangile, il monta en chaire et fit le serment de fidélité à la constitution civile du clergé qui stipulait que le recteur était en droit de nommer son vicaire: il porta son choix sur Yves LE ROUX.

Le pape Pie VI, condamne le Constitution civile, de nombreux jureurs se rétractent. Pour endiguer cette vague de rétractations, la loi du 27 Mai 1792, bloquée par le veto royal stipulait la déportation hors du royaume sur plainte de vingt citoyens actifs et avec l'avis conforme du district, de tous les prêtres ayant refusé le serment. La loi du 26 Août 1792, qu'aucun veto royal ne pouvait plus bloquer, ordonnait que tous les prêtres insermentés de moins de 60 ans et non infirmes, devaient "sortir du royaume dans un délai de quinze jours". Ils recevaient un passeport et un secours de trois livres par étape de 10 lieues jusqu'à la frontière ou le port d'embarquement. Quiconque n'obéirait pas à la loi serait déporté en GUYANE.

L'abbé SCOLAN décédait le 19 Mai 1792. Il ne fut remplacé que le 27 Novembre par le prêtre assermenté Charles LE TROADEC qui officiait au bourg et Yves LE ROUX à KERROUL (Chapelle importante à cette époque). Le 20 Novembre 1793, les églises sont fermées et les pratiques religieuses interdites. Pendant ce temps, l'abbé LE ROUX mène une vie calme et paisible jusqu'au mois d'Avril 1794. Tandis que LE CARPENTIER, représentant du peuple est amené par les circonstances à s'occuper des Côtes-du-Nord d'une

façon suivie. C'était un normand né à HELLEVILLE (Manche) le 1^{er} Juin 1759. Il était huissier à Valognes en 1789. Député de la Manche à la Convention. Il siégeait sur les bancs de la Montagne. Son action dans les Côtes-du-Nord fut exclusivement antireligieuse. Il tenta d'y détruire le culte catholique en fermant les églises et en supprimant le clergé.

Pour hâter la déchristianisation, sans attendre les renseignements qu'il avait demandé aux neufs districts des C.D.N., sur les prêtres constitutionnels, le 13 Avril 1794, il prend contre eux tous une mesure radicale. Sans faire exception de personne, il ordonne l'arrestation comme suspects de tous les ecclésiastiques qui n'ont pas déposé leurs lettres de prêtrise ou qui continuent leur ministère. Quant à ceux qui remplissent une fonction administrative, ils doivent être immédiatement remplacés, à moins qu'ils ne soient antérieurement mariés, ou aient donné les preuves non équivoques de leur civisme.

Yves LE ROUX imitant en cela tous les prêtres du canton refusa de se soumettre à cette loi honteuse. La sentence ne se fit pas attendre: le 9 Floréal an II, il est arrêté et conduit à Pontrieux. Il demeure en prison deux mois et demi. Le Comité Révolutionnaire de Saint-Brieuc ne voulut pas régler le sort des prêtres constitutionnels que leur refus de livrer leurs lettres d'ordination ou de prendre femme maintenait en arrestation. Par respect pour l'autorité dont LE CARPENTIER était revêtu, les comités de surveillance ont observé son arrêté et ont gardé en prison tous ceux qui s'y trouvaient. Leur situation est misérable: privés depuis leur incarcération de leur traitement et de l'usage de leurs biens mis sous séquestre, obligés cependant de se nourrir à leurs frais, ils manquent de tout et souffrent cruellement de la disette qu'éprouve le département.

Las de cette incarcération l'abbé LE ROUX promet de se soumettre à la loi et réclame sa liberté. Ce qui lui est accordé.

Le 18 Septembre 1794, il tenait parole et se mariait. Cette cérémonie fit scandale à Pleudaniel. Voici, relevé dans les archives municipales l'acte de mariage du sieur LE ROUX.

"Aujourd'hui, deuxième jour de solidarité de l'an II de la République Française une et indivisible, à une heure après-midi, devant moi Ollivier LASBLEIZ, Greffier de la commune de PLEUDANIEL y demeurant, département des Côtes du Nord et officier public élu par délibération du conseil général de la même commune le vingt et un nivose dernier, pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès

des citoyens sont comparus en la maison commune de Pleudaniel pour contracter mariage, d'une part le citoyen Yves Marie LE ROUX ex-vicaire prêtre cy-devant en cette commune âgé de cinquante quatre ans, fils de feu Jean LE ROUX et de Catherine RIGADO, originaire de la commune de LANMODEZ, district de PONTRIEUX, département des Côtes du Nord, domicilié sur cette commune et la citoyenne Pétronille COATANOAN âgée de 81ans, fille de feu François COATANOAN et d'Yvonne JAN, veuve de feu Yves TREBOUTA, originaire de TREZELLAN, département des Côtes du Nord, filandière, domiciliée en cette commune, lesquels futurs conjoints étaient accompagnés savoir le dit citoyen Yves Marie LE ROUX de Tugdual HERVE âgé de 40 ans, cousin au quart degré du côté maternel, cordonnier de profession, demeurant en ce bourg, de la citoyenne Marie GUILLOU âgée de 38ans, sa cousine au même degré étant aubergiste demeurante en cette commune et bourg et la citoyenne Pétronille COATANOAN, du citoyen Maurice COATANOAN, son frère âgé de 74ans, cultivateur, demeurant en ce bourg, de la citoyenne Elisabeth LE BAIL âgée de 53ans, fillandière, demeurante même commune de Pleudaniel et bourg.

Moi, Ollivier LASBLEIZ, officier public, après avoir fait lecture en présence des parties, des témoins sus-dénommés et plusieurs autres, de l'acte de naissance du citoyen Yves Marie LE ROUX étant en date du dix septième avril mil sept cent quarante: Signé L. LE VALY, officier public qui constate qu'il est du légitime mariage de Jean LE ROUX et de Catherine RIGADO. La citoyenne Pétronille COATANOAN atteste avoir 81ans, être originaire de TREZELLAN du légitime mariage dudit François COATANOAN et d'Yvonne JAN et n'avoir pu obtenir son extrait baptistaire, quoique déclare ledit Maurice COATANOAN son frère atteste pareillement de suite de publication de leur mariage draissé par moi Olivier LASBLEIZ officier public le vingtième jour du mois de Thermidor dernier de la bannière et affiché le même jour, heure de midy sans opposition ny révélation, après aussy que ledit citoyen Yves Marie LE ROUX et Pétronille COATANOAN ont déclaré à haute et intelligible voix de prendre mutuellement pour époux. J'ay prononcé au nom de la loi que Yves Marie LE ROUX et Pétronille COATANOAN sont unis en mariage.

Et j'ay rédigé le présent acte que ledit Yves Marie LE ROUX époux signe avec moi, la ditte Pétronille COATANOAN épouse et les témoins sus-dénommés ont déclaré ne savoir signer.

Fait en la maison commune de Pleudaniel le dit jour, mois et an que devant"

A partir de cette date, on n'entendit plus parler de lui. Son épouse mourut le 25 Octobre 1795 et Yves LE ROUX le 28 Mai 1803. Monsieur KERROUX qui répondit à la dernière messe de Monseigneur LE MINTIER a écrit ce qui suit: "Yves LE ROUX aimait la boisson, c'est exact. Mais on ne peut lui reprocher autre chose. Jamais il ne cohabita avec son épouse et le scandale qu'il causa à la mairie de Pleudaniel le 18 Septembre 1794 ne fut qu'un honteux prétexte pour sortir de prison".

Il ne fut pas le seul à se marier. Claude Marie ANDRE, natif de Pleudaniel et vicaire à SAINT-CLET, prêta serment et se maria également. D'autres prêtres refusèrent le serment et choisirent la vie clandestine. Tel fut le cas de l'abbé LAGEAT vicaire à PLEUBIAN et l'abbé LE GALL, vicaire à Cavan. Ils furent guillotines à LANNION le 3 Mai 1794. Mais ceci est une autre histoire.

LE CARPENTIER, instigateur de cette loi honteuse ne fut pas épargné par ses condisciples. Rappelé de Saint-Malo après le 9 Thermidor, dénoncé par les malouins, impliqué dans l'insurrection du 1^{er} Prairial an III, il fut conduit au Fort du Taureau (entrée de la rivière de MORLAIX) et bénéficia de l'amnistie du 4 Brumaire an IV. Il se retira à Valognes où il exerça la profession d'agent d'affaires. Banni de France en 1816, il essaya d'y rentrer et fut pris en 1819. Condamné à la déportation, il fut enfermé au Mont-Saint-Michel où il mourut en 1829.

G. LE BRETON

Bibliographie

Pleubian dans la révolution

Les proliges du sacrilège - Jean Dumont

Archives municipales de Pleudaniel

L'esprit public dans le Département des Côtes du Nord - Hervé POMMERET

Présence de MAODEZ dans la paroisse de LANMODEZ

Il nous arrive, au hasard de nos pas, de découvrir dans nos campagnes: des croix, des calvaires datant des siècles passés, qui semblent nous interpeller, tant sur les personnages ou les symboles représentés que sur l'endroit choisi.

C'est ainsi que la calvaire de KERMENECH, résidence des moines, érigé en 1753, année de la reconstruction de la chapelle de KERMASSACH par la famille CILLART de la VILLENEUVE, a retenu notre attention par le fait du séjour de MAODEZ en ce lieu de KERMENECH, mentionné par l'abbé Yves Marie LUCAS dans son "Esquisse pour une histoire de PLEUBIAN".



Calvaire honoré, il y a encore peu d'années d'une procession annuelle à l'occasion du pardon de la paroisse, pendant laquelle était chanté le cantique breton à la dévotion du Saint Patron.

Nous nous posons, d'autre part, la question de savoir s'il y a une relation entre l'homme d'armes figurant, en bas-relief, sur la face Est du socle supportant la croix et les combats de KERMASSACH où périt le jeune seigneur DERVAL.

Dans le même ordre d'idée, nous avons relevé dans le cantique, déjà cité, une relation de la présence de MAODEZ sur la colline d'ORMANT, en vue de mer, sur les hauteurs de KERANNIO, en Lanmodez.

Un extrait de ce cantique breton "DA ZAN VAODEZ" (à Saint-Maudez), qui obtint le 25 Août 1893 l'imprimatur par l'évêché de St-Brieuc, précise ainsi le lieu où se rendit le saint pour découvrir l'île qui devait, par la suite, porter son nom:

Ni o gar bod spern gwen

Nous vous aimons bosquet d'aubépine blanche

Ouz garrek ho kador(1)

Contre le rocher de votre chaise

Ni o gar hoc'h enezen

Nous aimons votre île

E dro d'ezhi ar mor

Avec autour d'elle la mer

E krec'h ormant (2)

La colline d'Ormant

(1) Kador: une roche, en forme de siège, symbolise la chaise où se serait assis St-MAODEZ.

(2) Une croix plate, en schiste, attribuée au X^{ème} siècle, implantée en ce même lieu, commémorerait l'événement.

Ajoutons qu'une croix similaire, scellée dans le mur de l'enclos dénommé "Berred Simoneau", situé dans les dépendances de l'ancienne école des filles de Lanmodez, commémorait l'endroit où furent inhumés les compagnons du protestant SIMONEAU, tués lors des combats de 1592 à KERMASSACH.

François GUILLOU

Le passage du CAP HORN avec la goélette "ANTOINETTE"

L'histoire de la navigation à voiles par le Cap Horn, c'est celle de la conquête du pacifique. La route maritime reliant l'Europe et la côte Ouest des États-Unis aux portes du Chili passe par le Cap Horn. C'est une route longue et pénible, dangereuse même. Le climat austral de la terre de Feu fait souffrir durement les navires et leurs équipages que l'histoire nommera "Les CAP-HORNIERS". L'âge d'or des grands voiliers de commerce se situe dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. En 1847, le Français Antoine Dominique BORDES fonde la maison qui porte son nom. Devenu en peu de temps un des plus grands armateurs du monde, secondé par la suite par ses trois fils, il fait flotter le pavillon Français sur tous les océans. La flotte de la maison BORDES utilisera 127 grands voiliers long-courriers, dont une grande partie servira au transport du nitrate de soude en provenance du CHILI.

Le quatre-mâts barque "ANTOINETTE" porte le nom de la fille de M et Mme BORDES Adolphe, il avait été construit au chantier de la Seine/mer en 1897 et portait 3955 tonnes, sa voilure avait une surface de 4421m² et sa meilleure traversée d'Europe au CHILI fut de 72 jours.

En 1917, il était commandé par Pierre LE CHEVANTON de Bréhat qui avait épousé Marie LE CHEVANTON à PLEUBIAN. Grâce à la complaisance de leur fils Georges qui a bien voulu me confier le journal de bord de son père, nous allons revivre avec lui une traversée épique à bord de l'ANTOINETTE sur lequel étaient embarqués deux autres pleubiannais : Yves RAOUL et Benoît BOUILLE.

JOURNAL DE BORD DU COMMANDANT LE CHEVANTON

LUNDI 1 OCTOBRE 1917

Nous voila enfin partis, définitivement je crois, cette fois je suis sorti du VERDON l'un des derniers. Le remorqueur "PINGOUIN" m'ayant averti de son arrivée à bord à 3H30 du matin, qu'il allait sortir le "NORD" en dehors du barrage, j'ai cru qu'il allait venir me prendre, comme la brise était assez fraîche, j'ai donc attendu le retour du PINGOUIN avant de carguer mes voiles. Bref, il était sept heures quand je suis parti. Le "Nord" m'attendait dehors et tout de suite nous avons pris tous les deux la tête du convoi, mais pour ne pas dépasser "NORD" j'ai été obligé de diminuer la

voilure. Une demi-heure après être rentré dans le convoi j'ai vu le MOLINAS mettre à la voile, je les ai tous vu appareiller et tous les navires ont été obligés de louvoyer pour franchir la passe, moins toutefois "CLOATRE" qui est passé entre la pointe du GRAVE et le filet. Il fait un temps brumeux, très bon pour nous, je marche de conserve avec le "nord", à 300 mètres environ, nous ne voyons aucuns des autres navires.

MARDI 2 OCTOBRE 1917

Aujourd'hui nous avons fait moins de route, la brise a diminué de force. La brume s'est dissipée. On voit derrière "BUFFON" "VICTORINE" et deux ou trois autres voiliers. A 10 heures les vents les prennent à l'ouest, voilà donc les vents contraires justement dans l'endroit dangereux. Le convoi prend diverses routes, NORD, moi et le norvégien prenons la route du nord, les autres la route du sud. Nous changeons d'amure de temps en temps pour conserver à peu près la même ligne vers l'ouest. Navigation pénible, veille continuelle. On me prévient que NORD hisse un signal. Je vais voir ce qu'il veut. Le télégraphiste enregistre des "Allo" un peu partout. Il y a des sous-marins dans toutes les directions. L'un d'eux se trouve à l'entrée de la GIRONDE, ils ont sans doute appris le départ du convoi, aussi c'est le moment d'ouvrir l'oeil.

JEUDI 4 OCTOBRE 1917

Ca y est, nous avons eu affaire à des sous-marins. Je disais hier qu'un bateau suspect se trouvait au vent et faisait route sur nous. Aussitôt, muni d'une longue vue j'observe ce navire qui tout d'abord avait l'air d'un paisible pêcheur faisant la pêche aux thons avec une perche et des lignes de chaque côté. Toutefois, en regardant mieux, je me suis aperçu que ce bateau au ras de l'eau avait par instant une longueur anormale, et tout à coup, comme pour confirmer mes soupçons, j'aperçois très bien le kiosque, plus de doute, il s'agit bien d'un sous-marin, juste à ce moment là on me prévient de l'avant que l'on distingue devant à 3 miles environ, une masse noire immobile au ras de l'eau. Je grimpe vivement dans la mâture et je distingue parfaitement un deuxième sous-marin qui nous attendait au passage. Aussitôt, j'appelle tout le monde sur le pont et donne l'ordre à chacun de se munir de sa bouée de sauvetage, ensuite une bordée au poste de combat et l'autre à la manoeuvre. Pendant ce temps, j'avertissais le NORD et lui disais de virer de bord immédiatement. Nous avons exécuté

cette manoeuvre et avons attendu les événements, nous attendant à chaque instant à recevoir des obus. Nous ne voulions pas prendre l'offensive, ne sachant de façon formelle à qui nous avions affaire.

Sur ces entrefaites la nuit est venue ainsi que le mauvais temps, les sous-marins n'étaient pas en plongée et continuaient à nous suivre ainsi que cela a été démontré le lendemain. Au matin du jeudi, gros vent de S.O., temps bouché, presque pas de visibilité. NORD marche toujours près de moi, je suis obligé à chaque instant de manoeuvrer et de serrer les voiles pour ne pas le dépasser.



A 11 heures du matin, les vents sautent brusquement au N.W. dans un grain violent, les deux navires virent de bord, mais le NORD ayant été

Les cahiers de la Presqu'île N°3 - page 40 -

masqué par le grain, je suis obligé de naviguer un moment vent arrière et me trouve ainsi assez écarté de mon compagnon à un moment donné. Je fais larguer les voiles et à une heure nous étions toujours près l'un de l'autre. Et voici maintenant le passage de mon rapport concernant l'attaque:

Temps clair, forte brise N.W., mer houleuse. A 2h30 nous sommes attaqués par un sous-marin qui se trouve par tribord. On ne le voit pas. Deux obus tombent à 800 mètres environ par le travers de la dunette. Un troisième passe au dessus du gui. Me basant sur la direction des obus j'ai fait tirer un coup de canon: hausse 6500 mètres par le travers tribord. Le NORD se trouve à 300 mètres de moi par tribord, il brûle des bergers, nous sommes ainsi protégés par la fumée, d'autre part, les deux navires laissent partir vent arrière et présentent l'arrière à l'ennemi. Au bout d'une demi-heure environ, nous semblons faire route pour regagner un port de France et, la nuit venue mettons cap au large et forçons la toile pour traverser la zone dangereuse.

Et voilà, nous avons eu la bonne idée de retourner. FOURCHON voulait absolument revenir à BELLE-ILE ou LA PALICE, cela me contrariait énormément, enfin jusqu'à la nuit, je n'ai rien dit. A la brume de nuit je lui ai signalé que j'avais l'intention de mettre cap au large dès qu'il ferait sombre. Aussi dès qu'il a fait nuit, j'ai viré de bord. NORD a fait comme moi, et le matin nous étions à peu près hors de la zone dangereuse. S'il n'arrive rien nous serons à peu près hors d'affaire jusqu'à MADERE où les dangers vont recommencer. NORD est assez loin devant moi et j'ai mis toute la voilure pour le rattraper. Je ne comprend pas qu'il se soit éloigné, alors que toute la nuit j'ai diminué la toile pour ne pas le dépasser. A deux heures du matin, dans un grain noir, je l'ai perdu de vue par le travers sous le vent et à six heures du matin il était presque à perte de vue devant. Comme on aperçoit de la mature un autre navire devant, il aura peut-être pris ce navire pour moi.

VENDREDI 5 OCTOBRE 1917

Comme je disais hier matin le NORD était devant moi à perte de vue lorsque le jour s'est fait. Aussitôt, j'ai fait établir toute la voilure et je ne l'ai rattrapé que le soir, d'ailleurs il avait mis en panne pour m'attendre. Je ne me trompais pas, il avait pris le navire qui se trouvait devant lui pour l'ANTOINETTE. Justement ce navire se trouve être également un quatre-mâts de la maison BORDES. Mais comme la nuit venait nous

Les cahiers de la Presqu'île N°3 - page 41 -

n'avons pas pu le reconnaître. La T.S.F. reçoit des "Allo" à chaque instant, il y a des sous-marins partout. A GIBRALTAR, MADERE, Côte d'ESPAGNE et du PORTUGAL, heureusement que nous sommes en ce moment un peu au large, mais c'est égal, si nous avons du calme à MADERE, nous ne passerons pas sans rencontrer des ennemis.

Je suis absolument éreinté, ne dormant pour ainsi dire pas depuis le départ. Je m'allonge tout habillé sur mon canapé de la chambre de veille et à chaque bruit insolite je me précipite sur la dunette: quel voyage fatiguant, les vents sont bons et nous faisons bonne route.

DIMANCHE 7 OCTOBRE 1917

Le télégraphiste continue de nous annoncer des sous-marins un peu partout, c'est ce que je pensais. Le mois d'octobre est fertile en attaques de sous-marins. Enfin, jusqu'ici nous avons eu le bonheur de bien naviguer, c'est dommage tout de même que le NORD ne marche pas mieux. Je suis obligé de ramasser de la toile pour ne pas le dépasser et j'ai déjà perdu une journée de route à l'attendre. Petite brise aujourd'hui, mais temps diablement clair, on doit nous voir de loin, chacun à son poste: un homme vigie au mât de misaine, un homme de veille sur le gaillard. Les canonnières et servants à leur pièce, l'officier de quart et moi qui veillons également.

MARDI 9 OCTOBRE 1917

Nous sommes tous sur le qui-vive, je viens de recevoir une communication par T.S.F. qu'un sous-marin allemand armé de quatre canons faisait route vers les côtes d'ESPAGNE, avec un convoi de quatre navires norvégiens qu'il a capturé, il se trouve près de nous, s'il est accompagné d'autres sous-marins nous ferons certainement leur connaissance avant ce soir. Probablement que les torpilleurs alliés vont tâcher de capturer à leur tour ce convoi.

Dans le golfe de Gascogne nous n'avons rien vu, en fait de navire de guerre. Le principal est que nous puissions continuer comme jusqu'à présent. Demain nous serons dans le travers de MADERE, passage dangereux entre tous. C'est là que sont restés les derniers voiliers partis pour le CHILI. Heureusement le temps a l'air de vouloir nous favoriser: brise fraîchissante du N.E., temps bouché et à grains. On ne peut rêver mieux, pourvu que cela dure un jour ou deux. NORD est toujours derrière nous, péniblement comme

d'habitude. J'ai dû diminuer de toile pour ne pas le lâcher. Il pompe pourtant ses water-ballasts, peut-être cela le fera-t-il aller un peu plus vite.

DIMANCHE 14 OCTOBRE 1917

Voici la zone dangereuse passée, nous avons eu de la chance de traverser la zone périlleuse par bonne brise de vent arrière et horizon bouché. Maintenant nous sommes à peu près sauvés. Les îles Canaries sont également doublées et nous n'avons plus à craindre que les approches des îles du Cap-Vert. FOURCHON m'a signalé les jours derniers, qu'il voulait passer entre les îles du Cap-Vert et la terre et moi cela ne me disait rien, surtout en cette période. Tous les vapeurs qui reviennent du Cap de Bonne Espérance et d'Amérique du Sud passent en effet par là et, logiquement s'il y a des sous-marins, ils les retrouveraient à cet endroit. Je lui ai dit de faire comme il désirait, mais que moi, dans tous les cas, je passerai dans l'ouest ainsi d'ailleurs que l'ordonnent les instructions reçues. Il a dû se fâcher car il a ramassé ses pavillons brusquement, mais néanmoins il m'a suivi. Quand il signalera demain, je lui répondrai, mais pour signaler le premier, il n'y a rien à faire. Avec tout cela je perds de la route avec cette baille de NORD qui ne marche pas du tout. Enfin, pourvu que l'on arrive bien, c'est le principal. Actuellement, j'ai au moins deux jours de retard, sur 14 jours de mer c'est appréciable. Malgré tout je n'ose pas dire que j'aurai la patience de l'attendre jusqu'au Cap Horn. Il y a des limites même à la bonne volonté.

SAMEDI 20 OCTOBRE 1917

Depuis dimanche nous avons navigué constamment favorisés par une bonne brise de l'arrière. Nous sommes maintenant en plein dans le "Pot au Noir" depuis hier matin il pleut sans discontinuer et cela avec des orages épouvantables qui à tout instant s'abattent sur nous. Cette nuit nous étions absolument aveuglés par les éclairs et assourdis par le bruit du tonnerre. Mes chiens ne savaient plus où se fourrer et malgré la pluie qui tombait en déluge, ils étaient constamment dans mes jambes. Je compte encore deux jours comme cela et ce sera le beau temps, des vents alizés de S.E., ciel toujours clair, mer invariablement belle, navigation rêvée. Notre compagnon NORD est toujours en vue, maintenant son navire marche mieux. Je ne perds que 3/4 d'heure à 1 heure par jour pour l'attendre. A bord tout marche normalement comme d'habitude et je n'ai aucun ennui avec mon équipage et mes officiers. Un grain noir à l'horizon, les vents

changent toutes les minutes et nous sommes obligés de manoeuvrer constamment.

DIMANCHE 21 OCTOBRE 1917

Il pleut à torrent, avec cela il fait presque calme, des petites brises variables nous obligent à manoeuvrer constamment et pour couronner le tout la chaleur est intolérable, le thermomètre marque 33° dans la chambre de veille. NORD est toujours en vue, comme nous il a déhalé péniblement par ce temps de chien.

JEUDI 25 OCTOBRE 1917

C'est notre vingt-cinquième jour de mer, il est 2h30 de l'après-midi, il fait une chaleur intolérable, on sue rien qu'en se remuant. Depuis quelques jours, je suis assez contrarié, les vents alizés ne prennent pas vite. NORD est toujours près de moi, depuis qu'il a pompé ses ballasts, il marche aussi bien que l'ANTOINETTE. Lundi matin comme il faisait presque calme j'ai envoyé mon canot à bord du NORD avec M. SAINTILLAN et quatre hommes, j'ai par la même occasion écrit une lettre à FOURCHON, rappelant les dangers courus en commun et la route à suivre dans l'hémisphère sud. Je lui ai également envoyé la copie de mon rapport, il m'a rendu la pareille. Il m'a envoyé une très gentille lettre et la copie de son rapport, il en résulte que c'est le sous-marin que je voyais depuis la veille maquillé en pêcheur qui se trouvait en ce moment sous vent à eux. Tout à coup il voit du NORD la voile en question tomber et en même temps un obus tombe à 10 mètres du bord, un autre sur l'avant et un autre derrière. La mer était assez grosse et le sous-marin n'avait d'émérgé que son kiosque et la partie supérieure du pont, c'est ce qui fait que je ne le voyais pas. Nous avons manoeuvré pour présenter l'arrière des deux navires au sous-marin ce qui rendait son tir difficile. FOURCHON croit avoir touché le sous-marin, car à son 3ème obus corrigé des erreurs précédentes le coup a eut l'air d'avoir fait but, en même temps que la colonne d'eau dégagée, il s'est élevé au dessus de l'eau une fumée noire et puis tout a été terminé, nous n'avons plus rien vu. Ce sous-marin nous a suivi pendant vingt heures en attendant le moment propice pour nous envoyer par le fond. Heureusement qu'il en a été pour ses frais. Toute la nuit un autre sous-marin nous a également suivis. Enfin nous pouvons dire que nous avons eu de la veine de nous en sortir indemne. Comme nous avions dans

les parages des navires qui reviennent je serais heureux si je pouvais leur donner les lettres écrites depuis le départ.

VENDREDI 2 NOVEMBRE 1917

Nous en sommes à notre 33^{ème} jour de mer, toujours en pleine chaleur. Mon Dieu qu'il fait chaud! J'espère que dans quelques jours la température deviendra moins élevée. Hier j'ai laissé le soleil derrière. NORD est toujours en vue, il est en ce moment à huit cents mètres derrière. J'ai quelques voiles de carguées pour ne pas le distancer. Hier il était toute la journée à 300 mètres par tribord et allait aussi vite que nous. Nous nous voyons tous les jours avec des jumelles et nous nous saluons réciproquement. A l'occasion de la Toussaint, FOURCHON a endossé son beau costume blanc et se pavanait sur la dunette une partie de la journée. Nous sommes maintenant dans les hauts fonds de la côte du BRESIL. LOIRE et VALPARAISO partis en même temps que nous et que nous avons vus avant d'arriver à MADERE (du moins je suppose que ce sont ces bateaux) seront arrivés longtemps avant moi au CHILI. Ma traversée n'est pourtant pas mauvaise et je n'ai aucun retard sur le dernier voyage. Espérons encore que j'arriverai entre 70 et 75 jours de mer.

SAMEDI 10 NOVEMBRE 1917

Le mauvais temps est venu plus tôt que je ne le prévoyais, depuis hier matin il fait un petit coup de vent du S.O., les vents contraires, aussi je ne fais pas beaucoup de route. Hier matin le mauvais temps a débuté par de forts gros grains de pluie et de vent. J'ai du progressivement diminuer ma voilure. NORD est toujours près de nous, aussi son pauvre bateau saute et danse d'une façon inaccoutumée. Je vais encore devoir diminuer la voilure uniquement pour ne pas dépasser mon collègue. Quel bon bateau que l'ANTOINETTE, ce navire possède toutes les qualités nautiques et je le regretterai beaucoup lorsque je le quitterai. Cette nuit nous avons perdu de vue l'autre navire et ce matin au lever du jour nous avons eu beau scruter l'horizon nous n'avons rien aperçu. J'ai envoyé un homme dans la mature avec des jumelles à l'extrémité du grand mât arrière. Il a quand même aperçu un point à perte de vue derrière. Je vais faire petite route jusqu'à ce soir, et à ce moment s'il ne m'a pas rejoint je continuerai. Nous avons reçu il y a quelques jours un avis par T.S.F. qu'un corsaire ennemi faisait route dans la direction où nous nous trouvions en ce moment là et qu'il faisait

plus de 11 milles à l'heure, c'est pourquoi il serait prudent que je ne m'écarte pas trop de NORD. J'ai élu domicile dans la chambre de veille depuis le départ, je ne descends chez moi que pour faire ma toilette, d'ailleurs toute ma chambre est en désordre.

DIMANCHE 11 NOVEMBRE 1917

Le mauvais temps persiste plus que je ne le pensais, aujourd'hui il fait encore mauvais, la mer est houleuse et le bâtiment tangue et roule pour le plus grand désespoir du télégraphiste qui a le mal de mer depuis trois jours. Il ne peut rien manger. Ce matin je l'ai obligé à sortir de sa cabine et de prendre l'air. Il y a une odeur écoeurante dans sa cabine. Benoit (BOUILLE) a été un peu malade mais comme il se remue et trotte d'un côté à l'autre cela lui a passé.

Je crois que cette fois j'ai définitivement perdu NORD on me l'a pas vu de la mature ce matin et pourtant il ne doit pas être loin car je ne force pas du tout de voile, il est vrai que les vents sont mauvais et que presque toute la route que nous faisons est mauvaise et sera à refaire en partie.

DIMANCHE 18 NOVEMBRE 1917

Cette semaine a été assez mouvementée pour moi d'abord. Lundi midi ne voyant pas le NORD et ne voulant pas lui fausser compagnie, j'ai viré de bord et fais route dans la direction contraire, à 3 heures enfin, j'ai aperçu le NORD et à 5 heures je me rangeais le long de son bord et nous recommençons à naviguer de conserve, mais que de route perdue!

Jeudi dernier nous avons essuyé un ouragan épouvantable et notre pauvre bateau était ballotté comme une coquille de noix. Dans une eau clapotante, les vagues étaient énormes et à chaque instant déferlaient sur le pont. Le canot qui nous suivait au VERDON a été complètement écrasé et on a dû jeter les débris à la mer. Le petit hunier volant s'est déchiré en le carguant, une voile d'étai emportée par la tourmente. Tel est le bilan de notre journée, sans compter les mille tracas endurés par ailleurs, car je ne compte pas une avarie grave survenue à la vergue du grand hunier arrière, et tout cela arrivait en même temps. Il fallait s'occuper de tout à la fois.

Enfin maintenant c'est du passé et il fait aujourd'hui le temps le plus beau du monde. Toutes les avaries sont réparées et nous avons toutes les voiles hautes (il n'y a que le youyou qui a été complètement anéanti). Nous avons perdu NORD de vue depuis jeudi après-midi, il était comme moi, à la

cape sous ses huniers fixes et sa misaine. Il est fort probable que nous ne le reverrons plus. Mauvaise semaine: beaucoup de tracas, du mauvais temps et par dessus tout, peu de route, ma traversée s'allonge et je suis maintenant en retard sur mes voyages précédents. Si je marche normalement j'espère être dimanche prochain au Cap Horn.

MERCREDI 28 NOVEMBRE 1917

Dimanche, j'avais comme d'habitude l'intention de t'écrire quelques lignes, mais comme d'un côté il faisait mauvais temps et qu'en plus de cela nous arrivions à l'Île des Etats, ma présence sur le pont était constamment nécessaire. A midi, nous étions à 1 mille de terre et les vents étaient bons, je me disposais à mettre le cap sur le Cap Horn. Malheureusement dès que nous avons doublé la pointe Saint-Jean, les vents se sont fixés au S.W. avec pluie, grêle et gros vent. J'ai été sur le point de rester à l'abri de l'île, mais voyant pouvoir faire une bordée convenable je suis délibérément rentré dans la tourmente et depuis nous dansons, louvoyages continuels, serrer et mettre de la voile à chaque instant, nous n'avons pas un moment de répit, enfin aujourd'hui je suis à la hauteur du Cap Horn, le baromètre est excessivement bas et nous sommes à la pointe du Cap. L'air est très vif. Je suis obligé de me lever parfois jusqu'à dix fois dans la nuit.

DIMANCHE 2 DECEMBRE 1917

Depuis mercredi nous subissons un temps épouvantable. Jeudi après-midi la tempête s'est déclenchée et les vents ont tout de suite soufflés en furie. J'ai pris la cape et n'avais que trois voiles: les deux huniers fixes et le petit foc, et encore par instant nous en avions de trop, la mer était affreuse et le bateau tanguait et roulait lamentablement. A 11 heures du soir, nous avons été assailli par une formidable lame qui est venue frapper l'avant du navire, un peu au dessus de la flottaison, le choc a été si rude que le navire s'est cabré et a largement tressailli comme si nous abordions un autre navire. Toute la tôle de l'avant est rentrée en dedans, trois membrures cassées et trois autres faussées. Le hublot du magasin brisé, tel est le bilan de cette deuxième tempête. Heureusement que nous sommes sur un bateau solide, sans quoi, vu l'énormité de la lame, on n'aurait plus jamais entendu parler de nous. Je n'avais jamais vu le baromètre aussi bas, l'aiguille était tout à fait en bas et ne pouvait plus baisser. Cette tempête a duré deux jours puis le temps s'est amélioré. Actuellement la brise fraîchit à nouveau et je

viens de donner l'ordre de commencer à carguer les voiles, le baromètre a monté sur beau temps et recommence à dégringoler, je crois que la danse va reprendre. Le Cap Horn est maintenant doublé et il suffirait de deux ou trois jours de beau temps pour nous permettre d'évacuer ces vilains pays.

SAMEDI 8 DECEMBRE 1917

Nous sommes dans les mauvais parages et nous n'avancions guère depuis trois jours. Je n'ai pas fait grand route, néanmoins le temps s'est amélioré et la température commence à monter. J'aurais au moins 80/82 jours cette fois, c'est plutôt long. J'ai hâte de savoir sur quel but nous serons dirigés, dans tous les cas je forme des vœux que ce ne soit pas IQUIQUE. Je voudrais bien rester à TALTAL et pour revenir? Que va-t-on décider? On va peut-être nous expédier par le Canal de PANAMA, je doute toutefois de cela car les sous-marins boches doivent également se trouver là. Au retour nous aurons encore à ouvrir l'oeil, heureusement que ce sera l'époque des bonnes brises, nous avons ainsi beaucoup plus de chance de passer sans faire de mauvaises rencontres.

En mer, LE 18 DECEMBRE 1917

78 jours de mer aujourd'hui, si je n'avais pas tant attendu le NORD, je serais depuis au moins huit jours à destination, enfin dans trois jours j'espère être à TARTAL. Nous ne voyons aucun navire, c'est à croire que la mer est déserte. Toutefois la surveillance n'est pas relâchée et depuis le départ nous naviguons sans feux la nuit. Qu'allons-nous apprendre concernant la guerre à notre arrivée? Combien de victimes sur l'eau depuis notre départ, je me demande souvent si quelques navires de notre convoi ne sont pas restés au fond dans le golfe de Gascogne. ANTOINETTE et NORD ont eu de la chance de s'en tirer surtout après avoir été suivis pendant deux jours par deux sous-marins. Je suis presque certain que si nous avions navigué isolément un des deux bateaux, ou peut-être les deux seraient maintenant au fond de l'eau. Nous ne sommes guère avancé d'avoir à bord la T.S.F. à 250 ou 300 milles nous perdons toutes les communications, d'autre part le moteur étant resté en panne nous ne pouvons envoyer aucun télégramme ni demander du secours en cas de danger. On embarque comme ouvrier T.S.F. un gamin ayant tout au plus deux mois de cours et ne connaissant rien. A l'arrivée au port je ferai le nécessaire pour que l'on remette cela en l'état.

En mer, LE 20 DECEMBRE 1917

Nous voici enfin sur le point d'arriver à TALTAL dans une heure environ je pense recevoir les ordres. Je pensais arriver hier au soir, mais près de terre j'ai été pris dans les eaux calmes aussi j'ai passé une nuit blanche. 81 jours de mer, ce n'est guère brillant, enfin tout à l'heure je serais peut-être très heureux d'apprendre que je suis arrivé l'un des premiers et surtout indemne, ce qu'il y a de mieux. Les avaries du Cap Horn sont plus sérieuses que je ne le pensais d'abord et je regrette presque de ne pas avoir relâché à VALPARAISO pour faire des réparations.

TALTAL, LE 21 DECEMBRE 1917

Depuis mon arrivée les soucis n'ont pas manqué comme d'habitude. Hier à 3 heures je suis descendu à terre avec M. VAILLANT qui commande le RHONE, lequel se trouve dans ce port et doit partir demain ou dimanche pour NORFOLK (U.S.A.). Il doit passer par le Canal de PANAMA. Là-bas ils prendront probablement un chargement de charbon pour revenir au CHILI, il est fort probable que nous aussi nous prenions le même chemin. J'ai télégraphié aux armateurs que le NORD avait fait route en même temps que moi jusqu'à MONTEVIDEO et que j'avais vu au Cap Horn un autre quatre-mâts de la maison.

TALTAL, LE 22 DECEMBRE 1917

J'ai reçu l'ordre de continuer à décharger le lest mais je ne sais pas si je rechargerais ici. Je vois que cette guerre n'a pas avancé beaucoup. Cette maudite RUSSIE nous aura manqué d'un bout à l'autre. Je viens également d'apprendre le recul des Italiens. RHONE part aujourd'hui. De NORD pas encore de nouvelles ni d'HELENE parti le 15 septembre et ALMENDRAL parti fin Août.

TALTAL, LE 25 DECEMBRE 1917

Commencé l'embarquement du nitrate. NORD et ASIE sont arrivés dimanche à midi, j'ai été chercher FOURCHON qui est venu avec moi et qui était très heureux de me voir ici. Nous ne nous connaissions pas avant, mais maintenant nous sommes une paire d'amis. L'ASIE n'ayant mouillé qu'à 14 heures, nous sommes allés voir M. BERTHOU. Il a 102 jours de mer, il était parti le même jour que BLANCHE et HELENE. On n'a encore reçu aucune

nouvelle d'HELENE ni de ALMENDRAL. WULFRAN-PUGET, A.D.BORDES et LOIRE sont attendus et tous commencent à avoir une longue traversée. A l'exception de LOIRE qui a, paraît-il regagne La Palice après son départ. FOURCHON m'a confirmé qu'il serait également retourné si je n'avais exprimé le désir formel de remettre à la nuit le cap au large, pour notre bonheur car nous aurions eu plus de dangers à courir pour rejoindre un port de France. Je pensais avoir gagné NORD de 5 à 6 jours depuis que nous nous sommes quittés. J'ai été surpris de le voir arriver trois jours seulement après moi. FOURCHON était fier comme tout, il était si heureux de me revoir, je crois bien qu'il m'aurait embrassé s'il avait osé. BERTHOU se fait de la bile, car il se figure que les armateurs vont le faire remplacer ici, nous tâchons de le consoler le mieux possible. Car véritablement l'ingratitude des armateurs serait monstrueuse si pareil fait arrivait. RHONE fait bonne route maintenant et remonte vers PANAMA. FOURCHON dit qu'il va faire venir sa femme en Amérique. Dans tous les cas si je conserve le commandement de l'ANTOINETTE pour un temps déterminé je vous ferais venir aussi. Tous les capitaines déjeunent sur ANTOINETTE à midi à l'occasion de Noël. Hier, j'ai reçu un cadeau du vice-consul d'Angleterre, une superbe dinde qui mijote en ce moment. Un voyageur français de mes amis et l'agent consulaire de France doivent également déjeuner avec moi.

TALTAL, LE 26 DECEMBRE 1917

Le nitrate s'embarque. Les treuils roulent sans discontinuer. Le bruit monte incessamment de la cale. Tout marche à peu près bien. Le ministre de la marine m'adresse un témoignage de satisfaction pour le sang-froid, les qualités manoeuvrières et l'énergie dont nous avons fait preuve au cours des deux rencontres de sous-marins auxquels nous avons échappé.

TALTAL, LE 27 DECEMBRE 1917

Je pense que j'en ai encore pour un mois ici. Il est fortement question à notre arrivée à NORFOLK de nous charger du charbon à destination de PANAMA. Ce sera le rêve alors. Toujours dans les beaux pays, adieu pour le moment les tempêtes du Cap-Horn et tout son cortège de misères.

TALTAL, LE 29 DECEMBRE 1917

Je vois que tu n'as pas eu connaissance des appels d'ANTOINETTE et j'en suis très heureux. Comme les deux navires ont été attaqués en même temps et que le NORD faisait des signaux d'appels, je n'ai rien dit le premier pour ne pas brouiller la communication. Le lendemain, c'est seulement lorsqu'on nous a canonné que j'ai lancé des S.O.S. C'est égal, nous nous sommes rudement bien débrouillés FOURCHON et moi. Il est arrivé ici un autre quatre-mâts, l'ALMENDRAL comptant 115 jours de mer, le capitaine M. Le DOLLEDEC est gravement malade et doit aller à l'hôpital, le pauvre homme fait pitié à voir tellement il est maigre. PERROT va prendre le commandement et conduire le navire à IQUIQUE. Ce maudit navire n'est pas chanceux, voilà trois capitaines qui meurent à bord en peu de temps. HELENE se fait attendre, ainsi d'ailleurs que WULFRAN-PUGET, le père LAYEC devait être remercié ainsi que BERTHOU à leur arrivée ici et je crois que c'est partie remise. Visiblement, les armateurs ne sont pas tendres avec leurs capitaines.

Ainsi s'achève la correspondance que le commandant LE CHEVANTON adressait à son épouse restée à PLEUBIAN.

Dans nos prochains "Cahiers de la Presqu'île" nous parlerons du naufrage de l'ANTOINETTE au large de la côte du NICARAGUA.

Journal recueilli par Georges LE BRETON

De PLEUBIAN à AUSTERLITZ, SANTIAGO DE TROBRIANT

Article déjà paru dans "Trégor mémoire vivante"

Selon Mme Solange d'Argoევres, agrégée de l'Université, issue elle-même des Denis de Keredern de Trobriand, son plus lointain ancêtre était Myles-Denis, sujet irlandais qui, au XIV^{ème} siècle, s'était mis au service du Roi d'Angleterre pour soutenir Jean III de Montfort contre Charles de Blois, lors de la guerre de succession du duché de Bretagne. Après la victoire, Myles-Denis fut anobli par Jean IV, le nouveau duc de Bretagne, qui lui donna les fiefs de Kéréderm en Ploujean et de Trobriand en Plougasnou.

Nous retrouverons dans sa descendance François Denis de Kéréderm de Trobriand, né à Plouigneau le 25 Avril 1741 (Fils de Jean-Elie et de Françoise Corentine Le Traouec, dame de Kéréderm) qui a retenu particulièrement notre attention.

En effet, compromis dans la rébellion du Parlement de Bretagne contre le duc d'Aiguillon, il s'enfuit en Espagne où il s'engagera dans la marine, ce qui le conduira en Amérique du Sud.

Il y épousera une espagnole, Anna Maria Thérèse de Maza y Leunda, native de Guipuzcoa, province de Pampelune en Espagne, et fille du gouverneur de Caracas, au Vénézuéla.

Rentré en France, François Marie Denis sera affecté à la défense littorale du Trégor. Il résidera d'abord à Lézardrieux où leur second fils Joseph Vincent (père du futur Régis) naîtra le 23 Janvier 1773, puis à Pleubian où d'autres enfants verront le jour, dont:

- Renée Claudine Joseph le 7/5/1777
- De Dieu Mélon François le 9/3/1779 (+ le 21/3/1779)
- Jacques (Santiago), Pierre, Romain le 29/2/1780
- Hélaine Louise Dominique le 23/10/1782

Joseph-Vincent, fidèle à l'ancien régime, s'engagera avec les émigrés dans l'Armée des Princes au service de l'Autriche et prendra ainsi part à tous les combats contre la France avant de faire allégeance à l'Empereur, après la victoire d'Austerlitz. Admis capitaine dans le régiment de La Tour d'Auvergne, il sera dorénavant de toutes les campagnes napoléoniennes. Légitimiste, il servira la restauration, après l'abdication de l'Empereur, et terminera sa carrière militaire comme maréchal de camp.

Les cahiers de la Presqu'île N°3 - page 52 -

De son mariage avec Jeanne Rose Hachin, il aura un fils, Régis, qui après des études à Rennes et Angers, préférera émigrer en Amérique où il se mariera à la fille d'un riche banquier.

Lors de la guerre de Sécession, il servira la cause des Nordistes du Général Grant en 1861, sera général de brigade en 1866, et gouverneur militaire de la Louisiane en 1873.

Régis écrira une magistrale histoire de la guerre à laquelle il prit une si grande part: "Quatre ans de campagne à l'armée du Potomac". Rendu à la vie civile, Régis reviendra à Brest passer un moment auprès de sa seconde fille, mariée à M. Stears, un écossais naturalisé Français, puis retournera aux Etats-Unis, dans l'état de New-York où résidait sa fille aînée Mme Caroline Post. Il y terminera ses jours à 81 ans.

Jacques (Santiago), né à Pleubian, fera lui aussi une brillante carrière militaire: il participera notamment aux campagnes du 1^{er} empire, comme aide de camp du maréchal Davout qui, fidèle à Napoléon durant les Cent-Jours, et ministre de la guerre, nommera Santiago, colonel du 7^{ème} régiment de hussards.

Madame Caroline Post dans l'ouvrage qu'elle écrivit en 1910, à la gloire de son père Régis, consacrera d'ailleurs un chapitre à son oncle Santiago que Mme Solange d'Argoევres a bien voulu nous communiquer. Nous l'en remercions vivement ainsi que tous ceux, dont Madame Monique Prigent, présidente de l'association de Lanmeur, qui nous ont apporté leurs concours. En voici des extraits:

"Santiago de Trobriand s'engagea à l'âge de 9 ans comme volontaire sur la frégate commandée par François son frère aîné. Il combattit dans la marine pendant 5 ans. Fait prisonnier par les anglais, il eut l'honneur d'être échangé contre un consul hollandais.

Las d'être du côté des perdants, ainsi qu'il l'a dit, il rejoignit les forces terrestres victorieuses sur le Rhin et s'engagea dans les hussards de Chamborand, s'illustrant dans les campagnes de 1799-1800. Il passa successivement dans le 5^{ème} Hussard puis dans les guides du premier Consul, sous les ordres du capitaine de Beauharnais. Il était dans le 11^{ème} Chasseur à cheval quand fut lancée l'opération de Saint-Domingue contre Toussaint Louverture. Parti avec le général Leclerc, il fut le premier à pénétrer dans Fort-Limbe. Cité à l'ordre du jour, il fut nommé second lieutenant.

A partir de ce moment commença sa brillante carrière. En 1803, le maréchal DAVOUT le choisit comme aide de camp. Il prendra part à toutes

Les cahiers de la Presqu'île N°3 - page 53 -

ses campagnes, participant à la gloire de celui qui deviendra duc d'Auerstadt et prince d'Eckmühl. C'est, par exemple, Trobriand que le maréchal choisira pour porter à l'Empereur la nouvelle de l'immortelle victoire d'Auerstadt. Cette bataille qui précéda et rendit possible la victoire d'Iéna, valut à Davout son duché.

Dans toutes les biographies du prince d'Eckmühl, il est fait grand cas du colonel Santiago de Trobriand, dont la dévotion à son chef durera toute sa vie. On le trouve partout sur les bulletins de la Grande Armée:

- A Austerlitz, où il est décoré et promu lieutenant des gardes
- A Eylau, où, blessé, il est nommé capitaine par l'Empereur pour avoir, seul, pistolet à la main, enlevé au bivouac russe un prisonnier qui avait fait de faux rapports sur la retraite des troupes ennemies.
- A Ratisbonne, où, blessé deux fois, Napoléon le fait commandant.
- A Wagram, il sera cité à l'ordre du jour.
- Pendant la campagne de France, il rejoindra le quartier général de l'empereur, avec la 3^{ème} brigade de cavalerie.
- En 1814, il commandera le 7^{ème} hussards jusqu'à la restauration en 1815, date à laquelle son régiment sera dispersé.

Refusant, contrairement à son frère Joseph-Vincent, de se soumettre à la monarchie de Louis XVIII, il en subira toutes les conséquences, passant notamment à la demi-solde avec d'autres fidèles de l'Empereur.

Entre-temps, sa soif d'aventure le porta vers l'Amérique du Sud où il offrit ses services à son cousin Simon Bolivar. Regagnant la France, il fut proposé pour le rang de maréchal de camp en 1827, mais fut mis à la retraite pour avoir refusé de se présenter devant le maréchal de Bourmont, ministre de la guerre de Charles X (de Bourmont, quoiqu'ayant servi quelques temps sous l'Empire, était un fidèle de l'ancien régime).

La révolution de 1830 ramènera Santiago de Trobriand au service actif. Brigadier-général, il sera envoyé en Normandie pour y réorganiser la Garde Nationale. Nommé en Algérie, il y organisa les bataillons d'infanterie légère. Les bulletins de la nouvelle armée consignent les témoignages de son intrépide bravoure à Maison Carrée et à Boufarik.

Son mauvais état de santé le rappela en France où il assura le commandement militaire de la Haute-Vienne jusqu'en 1842.

Préludant à la révolution conduite par Garibaldi, la Sicile qui entra en rébellion, en 1849, sollicita l'aide de la France. Le général Jacques de TROBRIANT fut désigné par le gouvernement de l'époque pour régler au mieux les questions d'intendance se rapportant au conflit.

Le vieux soldat de l'Empire fut fait grand officier de la Légion d'Honneur par Napoléon III quand celui-ci rendit visite à Brest. Il mourut le 24 septembre 1867, à l'âge de 87 ans.

On ne peut aborder l'histoire de cette illustre famille, dont la devise était "FLAM WAR VOR HA WAR DOUAR" (Brillant sur mer comme sur terre), sans évoquer, parallèlement, la brillante carrière du capitaine de frégate Jean François Silvestre de TROBRIANT qui, après avoir participé, avec d'ENTRECASTEAUX, aux recherches de LA PÉROUSE, disparu dans les mers australes, trouva une mort tragique le 14 février 1799 à SAINT-DOMINGUE (Haïti).

Francis GUILLOU



Sources:

Documents famille TROBRIANT

Archives militaires du Fort de Vincennes

Article paru dans la revue "Trégor Patrimoine" (sous la même signature).

L'ascendance bretonne de Marcel Pagnol

Article déjà paru dans le bulletin N°36 (Octobre 97)
du Centre Généalogique des Côtes d'Armor.

Chacun connaît peu ou prou Marcel Pagnol, l'écrivain, le cinéaste, l'académicien. On sait qu'il est né à Aubagne (Bouches-du-Rhône) en 1895 - la même année que le cinéma! de Joseph Pagnol, instituteur et d'Augustine-Henriette Lansot, couturière. D'abord professeur d'anglais, il abandonne très vite l'enseignement pour se consacrer au théâtre où il connaît le succès avec *Topaze* en 1928, puis au cinéma avec la célèbre trilogie *Marius*, *Fanny* et *César*, que suivront avec panache, *Angèle*, *La Fille du Puisatier*, *La Femme du Boulanger*, ...etc... Il est le premier cinéaste à entrer à l'Académie française, en 1946. Mais, à partir de 1957, se retournant vers sa Provence natale, il abandonne le théâtre et le cinéma pour la seule écriture.

"Quand on vieillit, on perd la mémoire, mais pas les souvenirs..."a-t-il écrit. "Je travaille sur mon passé. J'emprunte les chemins que j'ai laissés derrière moi". C'est ainsi qu'avec *La Gloire de mon Père* et *Le Château de ma Mère*, puis, plus tard, avec *Jean de Florette* et *Manon des Sources*, il nous emmène pour notre plus grand plaisir dans sa Provence, de collines en vallons et de villages en garrigues.

Mais il est des chemins de mémoire qu'il n'emprunte pas, qu'il n'a jamais parcourus, probablement parce qu'il les a toujours ignorés: ce sont les chemins normands et bretons et même costarmoricains, bien qu'il accompagnât Marcel Achard, dans les années cinquante à Loguivy-de-la-Mer; "pour y préparer dans le calme, le discours de réception de ce dernier à l'Académie française".

Par ses ancêtres paternels, Pagnol est bien un méridional, de souche plus artisanale que paysanne. Mais du côté maternel, c'est de la mer qu'il s'agit.

Augustine Lansot (1873-1910) est la fille d'Auguste Lansot, modeleur mécanicien de la marine, un Lorientais né en 1839. C'est à Marseille où son "Tour de France" l'a fait passer qu'il rencontre et épouse la petite fille d'un calfat du port, Pauline Gounet, repasseuse de son état. "Incorrigible navigateur, amoureux du risque et de la mer, Auguste Lansot s'en va mourir de la fièvre jaune, à trente-huit ans, à Rio de Janeiro. Ce goût de la mer et de l'aventure, il l'a hérité de son père, Pierre Lansot. Ce fils de cultivateurs, né à Saussey, dans la Manche, choisit de travailler sur les navires, comme

Les cahiers de la Presqu'île N°3 - page 56 -

contremaître-ajusteur de marine. Il se retrouve ainsi à Lorient où il épouse, le 8 Novembre 1836, une ouvrière, Yvonne Guyomar. Et c'est avec cette jeune fille, son arrière-grand-mère maternelle, que l'on découvre l'ascendance bretonne de Pagnol.

Née en 1807 à Trédarzec, dans les Côtes du Nord, elle est la fille de Yves Guiomar, tonnelier et de Jeanne Le Pladec, domestique, née en 1781 à Langoat. Très vite le ménage quitte Trédarzec avec Yvonne, pour Tréguier où naîtront trois autres enfants dont seul Alain-Gabriel, né en 1812 survivra. En 1818, le père, Yves, décède à son tour. Qu'advient-il alors d'Yvonne, qui a onze ans, de sa mère et de son frère? Pourquoi la première émigre-t-elle à Lorient? Où est décédée sa mère Jeanne Le Pladec? A ce point de mes recherches, je n'ai pas de réponses à ces questions.

Les ascendants d'Yvonne Guiomar se retrouvent tous dans le Trégor, de Trédarzec à Pleubian, en passant par Tréguier, Langoat, Kerbors, Pleudaniel et Pleumeur-Gautier, et leurs patronymes nous sont très familiers: Briand, Guiomar, Hamon, Lescouarch, Le Gac, Le Meur ou Le Merrer, Mahé, Paranthoën, Perennes, Poch, Talguen, Tinevez, Trémel... Nul doute qu'à travers ceux-ci, se découvriront des cousinages bretons avec Pagnol.

Gaston Deferre avec tous les Marseillais, s'enorgueillissait d'être le compatriote de Pagnol, "devenu, disait-il, notre bien commun". Nous pouvons penser, nous, Costarmoricains, qu'une pincée de la terre trégoroise a pu aussi pimenter le talent et la verve du célèbre académicien.

Cécile LE JEAN

Nota: la numérotation utilisée dans le tableau en page suivante consiste à numéroter le père le double de son fils (ou fille) et la mère le double plus un. (Numérotation dite DE SOUZA STRADONITZ habituelle des généalogistes)

Sources:

- Revue française de Généalogie N°100
- "Marcel Pagnol" Bibliographie par Raymond Castan
- A.D. Des Côtes d'Armor
- Paimpol et son terroir par Mgr Kerlevo

Les cahiers de la Presqu'île N°3 - page 57 -

Quartiers Bretons de Marcel Pagnol

N°	NOM	PRENOM	NAISSANCE		MARIAGE		DECES	
			DATE	LIEU	DATE	LIEU	DATE	LIEU
1	PAGNOL	Miroel	28-11-1895	ALBAGNE(13)			28-04-1974	PARISXXI
2	PAGNOL	Joseph	25-10-1869	VAISON(84)	28-12-1893	MARSEILLE	08-11-1951	MARSEILLE
3	LANSOT	Augustine	11-09-1873	MARSEILLE	28-12-1893	MARSEILLE	16-06-1910	MARSEILLE
6	LANSOT	Auguste	22-12-1939	LORIENT (56)	28-01-1866	MARSEILLE	15-01-1877	RIODE IANERIC
7	GUNET	Pauline	12-09-1845	MARSEILLE	28-01-1866	MARSEILLE	22-03-1905	MARSEILLE
12	LANSOT	Pierre	10-11-1808	SALSSEY(50)	08-11-1836	LORIENT	22-07-1870	LORIENT
13	GLICMAR	Yvonne	28-06-1807	TREDARZEC	08-11-1836	LORIENT	08-01-1881	LORIENT
26	GLICMAR	Yves	21-02-1774	TREDARZEC	30-08-1806	TREDARZEC	07-06-1818	TREGLIER
27	PLADEC(LE)	Jeanne	11-11-1781	LANCOAT	30-08-1806	TREDARZEC		
52	GLICMAR	Guillaume	05-10-1734	PLEUBIAN	02-12-1758	PLEUDANIEL	16-01-1813	TREDARZEC
53	COZIC(LE)	Giselle	30-05-1735	PLEUDANIEL	02-12-1758	PLEUDANIEL	20-07-1812	TREDARZEC
54	PLADEC(LE)	Joseph (Pierre?)	18-01-1743	KERBORS	09-11-1779	LANCOAT		
55	POCH	Catherine			09-11-1779	LANCOAT		
104	GLICMAR	Jean	15-01-1695	PLEUBIAN	15-01-1730	PLEUMEUR GAUTIER	07-04-1767	TREDARZEC
105	MARIE	Françoise	01-04-1696	PLEUMEUR GAUTIER	15-01-1730	PLEUMEUR GAUTIER		
106	COZIC(LE)	Jean	11-12-1696	PLEUDANIEL	25-10-1734	PLEUDANIEL	25-02-1736	PLEUDANIEL
107	PARANTHOE	Marguerite			25-10-1734	PLEUDANIEL	23-11-1778	PLEUDANIEL
108	PLADEC(LE)	Pierre	CA1704				16-05-1764	TREDARZEC
109	TREMEL	Miric	CA1717				08-07-1773	TREDARZEC
110	POCH	Olivier	CA1718		26-01-1749	LANCOAT	12-11-1904	LANCOAT
111	TALGUEN	Rénée			26-01-1749	LANCOAT		
208	GLICMAR	François			06-10-1692	PLEUBIAN		
209	HUCON	Miric			06-10-1692	PLEUBIAN		
210	MARIE	Sylvestre	CA1664		22-02-1694	PLEUMEUR GAUTIER		
211	SEMILLON	Miric	CA1671		22-02-1694	PLEUMEUR GAUTIER		
212	COZIC(LE)	Guillaume	04-04-1658	PLEUDANIEL	30-07-1693	PLEUDANIEL	01-01-1715	PLEUDANIEL
213	LESCOUARCH	Louise	22-09-1667	PLEUDANIEL	30-07-1693	PLEUDANIEL	04-04-1744	PLEUDANIEL
214	PARANTHOE	Jacques	22-10-1668	PLEUDANIEL	16-02-1697	PLEUDANIEL	10-12-1727	PLEUDANIEL
215	HAMON	Bienette	28-09-1672	PLEUDANIEL	16-02-1697	PLEUDANIEL	19-01-1709	PLEUDANIEL
218	TREMEL	Jean			08-02-1714	KERBORS		
219	CORFIR	Miric			08-02-1714	KERBORS		
220	POCH	Yves						
221	TANGLUY	Jeanne					AV1749	
222	TALGUEN	Bienne	CA1704				AP1733	
223	TINEVEZ(LE)	Elisbeth					AV1733	
421	MNOUX(LE)	Othorne						
424	COZIC(LE)	?						
425	PERENNES	Françoise						
426	LESCOUARCH	Guillaume	CA1649		22-11-1666	PLEUDANIEL	26-11-1699	PLEUDANIEL
427	BRIAND	Jeanne	CA1646		22-11-1666	PLEUDANIEL		
428	PARANTHOE	Jeanvier						
429	GAC(LE)	Jeanne						
430	HAMON	Rolland			29-10-1648	PLEUDANIEL		
431	MEUR(LE)	Françoise			29-10-1648	PLEUDANIEL		
863	MEGRET(LE)	Michelle						

LES PHARES DE L'ESTUAIRE DU TRIEUX

Les marins et les plaisanciers de la Presqu'île connaissent bien les phares de la Croix et de Bodic, mais savent-ils comment et à quelle époque ils furent construits ?

Une circulaire de la Direction Centrale des Phares et Balises, en date du 3 Septembre 1867, nous donne à cet égard, tous les renseignements désirables.

Elle précise sous forme "d'avis aux navigateurs" que l'éclairage de l'embouchure du Trieux assurera à compter du 15 Octobre 1867, la direction à suivre pour entrer dans le Trieux, et sera signalée par deux feux, qui seront allumés pendant toute la durée des nuits. Ces feux seront blancs, et caractérisés par des éclipses totales de très courte durée, se succédant de 4 en 4 secondes. Le plus éloigné se montrant au-dessus de l'autre, jusqu'à une distance d'environ 1650 mètres de ce dernier, pour un observateur placé à 2m50 au dessus du niveau moyen de la mer.

Les indications ci-après font connaître les positions, les hauteurs et les portées de ces nouveaux phares.

Phare d'aval ou phare de la croix

Fonction: Feu de direction, clignotant à éclipses de 4 en 4 secondes. Vu par celui de Bodic, présentant, les mêmes caractéristiques, il signale l'alignement à suivre, pour entrer dans la rivière du Trieux.

Construction: La tour cylindrique en pierre, couronnée par une plate-forme, est établie sur une roche isolée en mer, à l'Est du chenal⁽¹⁾. Elle est circulaire de 4m60 de diamètre extérieur, et haute de 13 mètres. L'escalier est contenu dans une petite tour accolée à la tour principale.

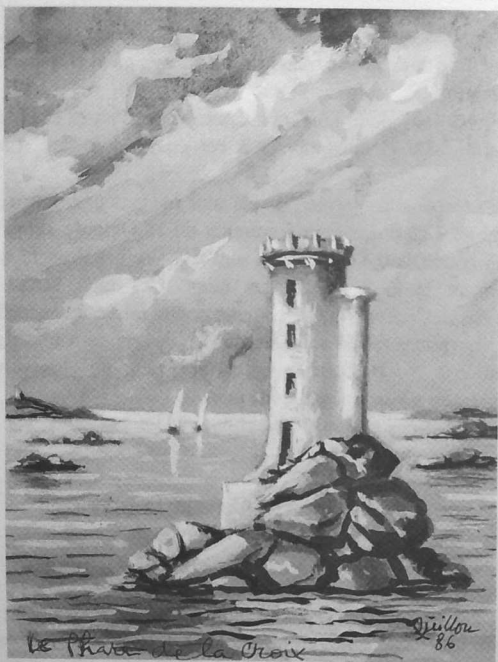
Equipement: L'appareil est composé d'un réflecteur de 0m50 d'ouverture, devant lequel passe périodiquement un écran, se trouve dans la chambre supérieure, et envoie ses rayons lumineux à travers la fenêtre.

- Hauteur du foyer: 13m35, au dessus du sol et 13m80, au-dessus du niveau des plus hautes mers.

Portée: 10 milles

Situation: Longitude 5°23'30" Ouest et Latitude 48°50'16"

Ce feu n'éclaire que dans un espace angulaire de 24°, soit 12° de chaque côté de l'axe du chenal.



Phare d'amont, ou phare du Bodic

Ce phare est constitué d'une tour carrée, peinte en blanc, surmonté d'un pignon.

Situation : Longitude : 5°25'42" Ouest et Latitude : 48°48'47"

Hauteur du foyer: 15m40 au dessus du sol et 53m75, au dessus du niveau des plus hautes mers.

Portée: 12 milles

Caractéristiques: Ce feu n'éclairera, que dans un espace angulaire de 18 degrés, divisé en deux parties égales par l'axe du chenal.

Instructions: Les navires qui voudront entrer dans le Trieux devront suivre la ligne balisée par ces feux, jusqu'au point ou celui de Bodic, sera occulté par la

Les cahiers de la Presqu'île N°3 - page 60 -

partie supérieure de la tour de la Croix. A partir de là, ils démasqueront le phare de Bodic en le tenant un peu à l'ouest de l'autre.

Deux feux fixes rouges seront allumés sur la rive gauche du Trieux, et conduiront depuis le phare de la Croix, jusqu'aux mouillages intérieurs.

Les limites du chenal du côté de l'Ouest sont indiquées par la bouée à cloche du plateau et par cinq tourelles en maçonnerie

Construction: La construction du phare du Bodic nécessita des expropriations reconnues d'utilité publique dès le 3 mai 1841. Les ventes des terrains correspondants eurent lieu le 21 mars 1866, et concernaient les propriétaires suivants.

-François DONNE (PLEUBIAN) 4167m² pour 2 625F70

-Jean Marie TANGUY 182m² pour 100F25

-LE TREC (TREZELAN) 330m² pour 90F00

Coût de la construction : La tour de Bodic, construite par Louis HUGUENOU de Lannion, et Jean Louis PIGNOREL de Saint-Brieuc, coûta le 8 Avril 1865 : 50 000F. La construction du phare de la Croix par les services des Ponts et Chaussées, revint à 145 000F compte-tenu des difficultés particulières au site choisi.

Personnel : Les gardiens du phare de la Croix étaient "logés" à Bodic, et le service assuré par roulement à partir de cette base. Nous avons relevé que des sanctions furent infligées à des agents pour des négligences dans l'entretien et le fonctionnement des installations, négligences qui n'étaient pas sans conséquence pour la sécurité des navigateurs. Ainsi de la machine de rotation remontée à la main pour assurer son bon fonctionnement. Les sanctions pouvaient être de 1 à 10 jours de suppression de traitement.

André ESCURAT

(1) - Notons encore que le rocher qui donna son nom au phare de la Croix tiendrait son appellation (ROCH-GROAZ, en breton), de ce qu'en des temps plus anciens, une croix y aurait été érigée par les moines de l'île Verte, située à proximité.

Sources: A.D. Saint-Brieuc (11-S-7)

Les cahiers de la Presqu'île N°3 - page 61 -

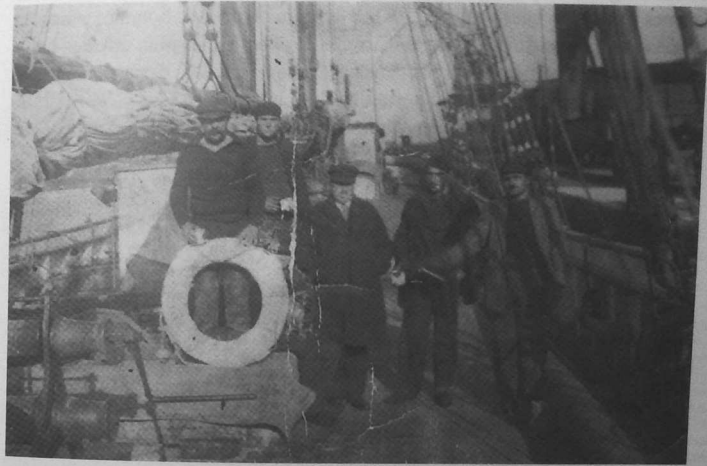
Le naufrage de la goélette "LA CORVETTE"

Dans la nuit du 19 au 20 Août 1932, la "CORVETTE", un deux-mâts de 130 tonneaux, disparaissait en mer alors qu'elle se trouvait à quelques milles du bateau-feu "OWERS" près des côtes anglaises. Elle était commandée par Yves Marie LE DANTEC, capitaine armateur, père de trois enfants et natif de PLEUBIAN. Trois hommes périrent lors du naufrage: le capitaine et deux membres d'équipage Georges Frédéric BAZIN, âgé de 16 ans, et Marcel RAULT, père de trois enfants, tous deux natifs de Saint-Malo.

Les deux survivants: Etienne ANTOINE de PONTRIEUX et Pierre PADEL de PLEUBIAN nous racontent les circonstances du naufrage.

La CORVETTE avait quitté Saint-Malo le 12 Août avec un chargement de tuiles pour SOUTHAMPTON et arriva à bon port le mercredi 16 Août. Après avoir déchargé la cargaison nous sommes repartis samedi après-midi pour nous rendre à BOULOGNE, de 3 heures de l'après-midi à 21h57, la mer était comme de l'huile, mais quelques minutes avant 22 heures, alors que nous étions à 7 ou 8 milles du phare OWERS, une tempête soudaine arriva. En deux minutes tout fut fini. Avant que nous ayons pu diminuer la voile, le bateau chavira. Nous nageâmes comme nous pûmes pour attraper le mât qui flottait et nous nous y accrochâmes comme nous pûmes avec nos pieds sur la voile. Nous étions dans l'eau jusqu'aux aisselles. Nous savions que le bateau allait couler, c'est pourquoi PADEL accrocha un espar de façon à ce que nous ayons quelque chose pour nous sauver. C'était difficile pour PADEL et il doit être félicité. Pendant deux heures, nous nous sommes tenus au mât qui finit par couler. Nous nous accrochâmes ensuite à l'espar que tenait PADEL mais il était bien difficile de maintenir son étreinte parce que l'épave était roulée par les vagues. C'est peu de temps après que le capitaine mourut. Il nous demanda de dire à sa femme combien il l'aimait et de lui dire qu'il avait fait tout son possible pour se sauver. Quelques instants après nous vîmes qu'il était mort et son cadavre continua de flotter près de nous, une vague l'enleva et il s'engloutit dans les flots. Nous continuâmes à tenir l'épave espérant qu'un bateau de passage nous verrait mais aucun navire ne vint. Alors BAZIN et Marcel RAULT, à bout de forces, lâchèrent leur étreinte et disparurent. Tel eut été sans doute notre sort à PADEL et à moi quand quelques minutes plus tard nous vîmes les feux d'un navire. Nos appels "Au secours" furent entendus, nous étions sauvés.

Après avoir recueilli les rescapés, M. de SELINCOURT, propriétaire du bateau sauveur nous raconta les péripéties du sauvetage.



L'ARLETTE se dirigeait sur SOUTHAMPTON. Par suite de la tempête et du vent contraire, le voyage dura plus longtemps que prévu. A 11h30 du soir, quand le petit navire qui ne jauge que 8 tonnes, se trouvait sur le travers du bateau-feu OWERS quant il rencontra le grain. Il fut si violent et surgit si brusquement qu'il coucha l'ARLETTE sur le flanc. Le résultat fut que le yacht commença à se remplir rapidement si nous n'avions réussi, dans un effort suprême, à diminuer la voilure, nous aurions sombré. Ensuite le temps devint presque calme à nouveau et, quand nous eûmes mis tout en ordre, pompé le navire et remis en route, nous approchions de la tour "NAB", il était alors 3h30 ou 3h45 du matin. Ce fut alors que nous entendîmes des cris qui, à distance, avaient l'air de venir de l'eau. Nous ne pouvions rien voir et nous pensâmes d'abord que c'étaient des pêcheurs qui nous prévenaient de

ne pas approcher de leurs filets. Cependant au fur et à mesure que nous nous approchions, nous entendîmes les cris de "Au secours" et nous réussîmes à distinguer deux têtes flottant hors de l'eau. En approchant nous découvrièmes que c'était deux naufragés agrippés à un espar. Nous leur jetâmes une bouée de sauvetage, mais ils ne purent la saisir. Virant de bord à nouveau, nous leur jetâmes une autre bouée attachée à une amarre. L'un des hommes saisit la bouée et s'y fixa, et l'autre saisit l'amarre, il ne nous restait plus qu'à les halier à bord. Ils étaient très pauvrement vêtus et dans un état d'épuisement. Un maillot déchiré était tout ce que portait l'un des hommes et l'autre était habillé d'un pantalon usagé. Je leur demandais s'il y avait d'autres hommes à l'eau car je ne désirais n'abandonner personne. Mais ils dirent: "Fini, fini". C'est tout ce que j'ai pu obtenir d'eux sur le moment. Je les fis descendre. Ils se séchèrent et mangèrent. Le moral revenu, ils étaient à peu près bien quand nous atteignîmes SOUTHAMPTON.

M. de SELINCOURT expliqua que le point où il avait sauvé les hommes était à environ 2 milles N.E. de la tour "NAB". C'est juste sur la route des steamers, dit-il, et je suis surpris que l'on ne les ait pas remarqué auparavant. Nous avançons par brise légère de S.O. mais cette rafale qui venait d'une autre direction inattendue et qui nous a frappé, a fait certainement la même chose pour la CORVETTE. L'un des hommes me déclara que les machines ne marchaient pas et que toutes les voiles étaient dessus, la rafale frappa le navire et l'aplatit, comme elle aurait pu nous aplatir si nous n'avions réussi à diminuer la voilure rapidement.

M. de SELINCOURT ajouta que les hommes étaient très désireux de retourner chez eux. J'ai offert d'envoyer des télégrammes pour eux, mais ils craignaient que cela ne causât une émotion à leurs parents.

Les hommes étaient excessivement reconnaissants envers M. de SELINCOURT, non seulement pour leur avoir sauvé la vie, mais pour les soins et l'attention qu'il leur a donné ensuite.

Le Consul de France à qui ils avaient été confiés fit le nécessaire pour les renvoyer chez eux par un navire de la marine qui quittait SOUTHAMPTON le soir même.

G. LE BRETON

Bibliographie

Traduction du journal anglais qui nous a été confiée par Mme LUCAS, fille du capitaine

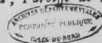
Ouest-Eclair du 23, 24 et 27 Août 1932

Les cahiers de la Presqu'île N°3 - page 64 -



A R R E S T DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROY.

Qui permet au Sieur de Langle, de continuer de tenir un Bac sur la Rivière de Pontrieux, au Port de Gouelou, Paroisse de Plemeur, près la Ville de Lezardrieux, & d'y percevoir les Droits y énoncés.



Du 21. Mars 1757.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT.

VU par le Roi, étant en son Conseil, les Titres & Pièces représentés en exécution de l'Arrêt rendu en icelui le 29. Août 1724. & autres rendus en conséquence par le Sieur de Langle, se prétendant en droit de tenir un Bac sur la Rivière de Pontrieux Port de Gouelou Paroisse de Plemeur, près la Ville de Lezardrieux, en Bretagne. Sçavoir: Copie collationnée d'un Arrêt du Parlement de Bretagne, rendu le 14. Juillet 1674, entre la Dame Sainte de Budes, Douairière de Courandant, appellante d'une Sentence de la Jurisdiction Royale de Lannion, du 14. Mars 1672, par laquelle, faite par ladite Dame d'avoir communiqué au fouden de la jouissance du Paffage maritime qui traverse le bras de mer au-dessous de Quermarquer-Lezardret, ledit Paffage auroit été réuni au Domaine de ladite Jurisdiction; & Claude Violet, Fermier Général du Domaine, intimé, par lequel Arrêt l'appellation a été mise au néant; & corrigeant & réformant, l'intimé a été débouté de sa demande, & l'appellante maintenue en la possession & propriété du Paffage de Gouelou. En suite dudit Arrêt, est une Quittance donnée le 8. Août 1698. à la Dame Comtesse de Langle, de la somme de 55. liv. pour la Finance, & 5. fols pour livre de la taxe, d'un Moulin & Paffage pour les Ifles & Iflots dépendans de la Terre de Quermarquer. Vu aussi l'avis du Sieur Intendant, Commissaire départi en la Province de Bretagne. Conclusions du Sieur Maboul, Maître des Requêtes, Procureur Général de Sa Majesté en cette partie. Vu aussi l'avis des Sieurs Commissaires nommés par ledit Arrêt du Conseil du 29. Août 1724. & autres rendus en conséquence. Oui le rapport du Sieur Peirenc de Moras, Conseiller ordinaire du Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances. LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, conformément à l'avis dedit Sieurs Commissaires, a permis & permet au Sieur de Langle, de continuer de tenir un Bac sur la Rivière de Pontrieux, au Port de Gouelou, Paroisse de Plemeur, près la Ville de Lezardrieux, & de percevoir, pour le service du Paffage, les Droits ci-après; Sçavoir. 1° Par personne à pied, six deniers tournois.

2° Par personne à cheval, un fol. 3° Par cheval ou autre bête de femme, chargée ou non chargée, six deniers. 4° Par charrette ou litière, attelée de deux mulets ou chevaux, trois fols. 5° Par carrosse attelé de deux chevaux, cinq fols. 6° Par chariot chargé, ou attelé de quatre chevaux, six fols. 7. Par chariot vuide, attelé de même, quatre fols. 8° Par charrette chargée, attelée de deux ou trois chevaux, quatre fols. 9° Par charrette vuide, attelée de même, trois fols. 10° Par cheval ou autre bête d'augmentation aux dites voitures, six deniers. Les personnes qui feront dans ledites voitures, les domestiques, conducteurs & marchandises, feront exempts, en payant pour la voiture les Droits ci-dessus; à condition que la permission de tenir ledit Bac ne pourra être tirée à conséquence par ledit Sieur de Langle, auquel Sa Majesté fait très expresse inhibitions & défenses de percevoir, même en tems de débordemens de la Rivière, d'autres & plus grands Droits que ceux compris dans le Tarif ci-dessus, à l'effet de quoi il fera tenu de la faire afficher à un Poteau, qui sera posé sur chacun des abords dudit Bac; lui enjoint Sa Majesté, d'entretenir à l'avenir en bon état ledit Bac & les Bateaux nécessaires, avec nombre d'hommes suffisant pour le service du Paffage, ensemble les chemins, chauffées & abords dudit Bac, pour rendre en tout tems ledit Paffage sûr & commode & de facile accès, & de se conformer au surplus, dans la perception dudit Droit, aux Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens concernant les Droits de Bacs; le tout à peine contre lui, de réunion dudit Droit au Domaine, de restitution des sommes qui auroient été induement exigées, d'une amende arbitraire au profit de Sa Majesté, & contre ses Fermiers ou Receveurs, d'être pourfuis extraordinairement comme concussionnaires, & punis comme tels, suivant la rigueur des Ordonnances. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-un Mars mil sept cents cinquante-sept.

Signe PHELYPEAUX.



Le calvaire de Kerménec'h (1753)

Les analyses formulées par les auteurs et les opinions qu'ils peuvent y exprimer n'engagent qu'eux-mêmes.

© Copyright toute reproduction interdite sans autorisation de l'auteur.